

La question congolaise dans les relations interafricaines 1965 - 1970

par Omer KAZADI MUDIANDAMBU

Université Pédagogique Nationale/ UPN - Graduat

Traductions: Original: [fr](#) Source:

[Disponible en mode multipage](#)

INTRODUCTION GENERALE



Durant les cinq premières années de son indépendance, l'ancienne république du Congo - Léopoldville paraît plutôt un « tournant dans l'histoire de l'Afrique »^{1(*)}. C'est le moment de la grave crise politique dont la rébellion. A défaut d'une meilleure terminologie, cette période fut appelée « Congolisation » que l'on définit généralement comme synonyme de trouble politique sur le plan intérieur. De ces observations, la jeune république fut un terrain d'élection de la guerre froide et en même temps l'objet des interventions extrafricaines. Mais fut marquée par une politique basée sur la démocratie certaine.

Cette période n'est pas celle que nous nous sommes proposés d'analyser dans ce présent travail. notre propos concerne la « question congolaise dans les relations interafricaines » de 1965 à 1970. Au cours de cette période, nous allons essayer d'étudier les problèmes qui ont déterminé les attitudes des Etats africains vis-à-vis du gouvernement de Léopoldville. C'est ainsi que nous commencerons cet examen à partir de la prise du pouvoir par l'armée qui, le 24 novembre 1965, porta le Général Mobutu à la tête de l'Etat. L'étude va à la fin de l'an 1970, année durant laquelle fut tenu à N'selé le 1^{er} congrès extraordinaire du MPR^{2(*)} par lequel Mobutu fut désigné comme candidat unique à la présidence de la république. Au même moment est promulguée la loi consacrant le MPR comme institution suprême de l'Etat zaïrois.

Toute fois certains phénomènes, ce cadre temporel a été élargi, tandis que la délimitation spatiale intéresse aux Etats de l'Afrique indépendante. L'année 1965 par rapport aux événements de l'année précédent(1964) : l'expansion rapide des rébellions mule listes, le retour au pouvoir de Tshombe, l'opération de reconquête et l'action aéroportée belgo - américaine sur Stanley-ville actuelle ville de Kisangani, se présente comme celle de moindre intensité dramatique. Mais elle est marquante et très importante dans l'évolution de l'histoire de notre pays par ses aspects et ses faits : la rigoureuse répression opérée dans les zones rebelles, la démission forcée de Tshombe dans son contexte de rivalité pour la présidence de la république, la prise du pouvoir par le Haut - commandement de l'Armée Nationale Congolaise (ANC), font en effet des facteurs considérables au cours de l' année 1965. Ils constituent l'objet d'un intérêt important à l'échelle africaine et internationale.

S'agissant de la période de 1965 à 1970, des fortes tensions ont été enregistrées tant au niveau local qu'africaine depuis l'installation du nouveau régime : l'état de relations belgo - congolaises au sujet du contentieux et l'affaire de l'Union minière du Haut Katanga (UMHK), la question des mercenaires au Congo, le problème des réfugiés font l'objet d'une analyse approfondie. En vue de mettre fin au cloisonnement hérité delà colonisation, le zaïre s'ouvre aux autres par la création de l'Union des Etats de l'Afrique Centrale (U.E.A.C.).

La réalisation de ce travail nous renseigne davantage et cherche à satisfaire la curiosité de certaines personnes sur ces épineux problèmes et sur le rapport entre le zaïre et les pays africains. Il est hardi étant donné que ces événements abordés sont déjà connus. Notre souci est loin d'être celui de porter les facteurs purement nouveaux, mais bien de reconsidérer ces mêmes faits à notre contexte. C'est - à - dire, notre recherche ne peut se comprendre que dans un effort d'explication, d'interprétation, de précision de certains phénomènes par un point de vue capable de les enrichir par sa convergence ou sa divergence.

En abordant ce travail, nous reconnaissons avoir crée de multiples interrogations qui d'ailleurs, n'ont pas trouvé satisfaction dans l'état actuel des choses. Ce n'est que pour certains spécialistes, qui s'intéressent aux relations du zaïre avec les Etats africains, un point de départ, une approche des recherches plus approfondies à entamer qui, tout de même reste utile à consulter.

En ce sens, nous avons contribué modestement à l'état de connaissance de la crise congolaise dans les rapport avec l'Afrique qu'obéit cette étude. S'il arrivait de ne pas atteindre ce but ce travail réclamerait le seul mérite d'avoir réuni un bon nombre des documents liés à la question congolaise.

Concernant la méthode utilisée, notre recherche s'est déroulée en deux étapes : Au cours de la première, notre démarche a consisté à rassembler et sélectionner les sources ayant de près ou loin des interférences avec le sujet. Cette analyse est l'aboutissement d'une série de recherche bibliographique menée à travers la ville de Kinshasa. Elle fut complétée par plusieurs voyages effectués au Congo - Brazzaville afin de réunir des documents nécessaires non trouvés sur le marché local. La deuxième étape a consisté en un dépouillement et une analyse de ces sources. Ce qui a conduit enfin à l'interprétation et l'explication des faits.

Nous ne saurions mettre fin à cette introduction sans faire mention des difficultés rencontrées. Elles ont été énormes. Tout d'abord, la rareté de la documentation concernant les relations interafricaines est une difficulté fondamentale. Il est vrai que les rapports de décisions importantes de la politique extérieure pris dans les sommets ou souvent au cours des tête-à-tête, sont jalousement enfouis dans les tiroirs des personnalités qui y ont pris part et disparaissent finalement avec fin de service de ces derniers ; alors que les extraits restent dans les revues et journaux.

Ensuite, l'accès dans nos bibliothèques où l'on trouve quelques rares sources nous a été difficile à cause de moyen financier et le transport qui sont épineux pour tout étudiant en particulier et tout « Kinois » en général.

Etant donné ces difficultés, nous ne pouvons prétendre présenter une analyse exhaustive et parfaite. Ce travail n'est qu'une goutte d'eau qui, ajoutée à d'autres formeront un lac ou les « autres » iront se baigner. Les erreurs sont inhérentes à la nature humaine qu'on veuille bien nous en excuser.

De ce point de vue, notre étude est présentée en cinq chapitres. Le premier est consacré à l'étude de l'opposition interne du Congo. Il traite les événements concernant la course au pouvoir entre TSHOMBE et KASA - VUBU ainsi que les circonstances décisives de la prise du pouvoir par l'armée. Le second chapitre parle du contentieux belgo - congolais au sujet de l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK) et les problèmes posés par le nouveau régime. Notamment celui de transfert du siège social de cette société de la Belgique à Kinshasa, la naissance de la GECAMIN et recherche d'une possibilité de coopération en vue de la commercialisation des minerais. La question des mercenaires fait l'objet du troisième chapitre. Elle fut déclenchée le 5 juillet 1967 dans l'Est du Zaïre, sous le commandement de deux officiers, le Belge JEAN SCHRAMME et le Français BOB DENARD.

Le quatrième chapitre aborde le problème des réfugiés au Zaïre ainsi que leurs implications politiques entre les Etats frontaliers. Enfin le cinquième chapitre quant à lui, étudie le raffermissement de relations entre le Zaïre et les Etats africains ; il analyse aussi les différentes attitudes prises par ces pays face au gouvernement de Kinshasa dans ses difficultés avec les mercenaires et le conflit économique contre les représentants de l'ancienne U.M.H.K.

D'où ces relations sont étudiées d'abord au sein de la Conférence des Etats de l'Afrique Centrale et Orientale (C.E.A.C.O.) qui englobe la quasi - totalité des Etats voisins du Zaïre et les pays de l'Afrique orientale. Ensuite au niveau de l'O.U.A. Une section est réservée à l'étude des relations particulières du Zaïre avec certains Etats de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Afrique équatoriale.

Nous tenons à signaler enfin que, la débaptisation du pays et de ses provinces étant intervenue le 27 novembre 1971, nous avons préféré maintenir encore chaque événement dans son contexte historique. C'est ainsi que les anciennes appellations sont reprises dans plusieurs circonstances au cours de cette dissertation.

CHAPITRE PREMIER

OPPOSITION INTERNE DU CONGO

L'opposition interne de cette période se nourrit de différent par KASA - VUBU et TSHOMBE ainsi que les tensions entre les candidats concurrents à la direction des provinces. Il s'agit de l'action menée par les hommes tels que KALONJI, KAMITATU, NENDAKA, NGALULA etc....

Notre propos dans ce chapitre est d'aboutir aux circonstances décisives de la prise du pouvoir par l'armée. A savoir, la course au pouvoir des politiciens TSHOMBE et KASA - VUBU, et la crise gouvernementale de novembre 1965. Le problème lié aux candidats concurrents à la tête des provinces ne fera pas partie des aspects fondamentaux analysés au cours de cette étude.

I. course au pouvoir TSHOMBE-KASA-VUBU

On se rappellera que, après la démission de CYRILLE ADOULA le 30 juin 1964.^{3(*)} MOISE TSHOMBE DE retour à Kinshasa venant de son exil politique de Matride via Paris reprend la relève le 9 juillet de la même année dans un contexte du gouvernement de transition.

Dès son arrivée, TSHOMBE déclarait au sujet de la solution à la crise du moment et surtout lorsqu'il s'agissait de savoir si son attitude avait changé vis-à-vis des autres leaders congolais : « La crise congolaise est d'abord une crise constitutionnelle disait-il. Au moment de l'indépendance, il s'est passé de mutinerie, massacre et explosion de violence. J'étais accusé de tous ces maux. Cette fois, nous sommes décidés avec les autres leaders à maintenir les structures du Congo. c'est pourquoi il y a aujourd'hui un rapprochement entre-nous »^{4(*)}

En effet, la nouvelle constitution de Luluabourg (actuelle ville de Katanga) en son article 185, avait fixé l'échéance du gouvernement central en fonction à la date du 30 juin 1964. elle donnait un calendrier précis à tous ceux qui de Tshombe et Kalonji^{5(*)} voulant remplacer le premier ministre de l'époque, de s'assurer une plus efficace représentation dans le gouvernement transition.

Il convient de faire remarquer par la suite que, dès ce moment, on parle de réconciliation nationale. C'est dans ce contexte que Tshombe appuyé par Paris rentre au pays et prend la direction du gouvernement central. Mais, après l'échec des tentatives de réconciliation, les opposants intensifient la lutte armée. Son retour s'était opéré en dépit de la France, par la propagation de la plus part des dirigeants congolais de la politique (ces de premier Ministre ADOULA), de la sûreté et de l'armée (Le général Mobutu était favorable au retour de Tshombe au Congo afin d'envisager ensemble les possibilités d'entente à la politique nationale). Dans son plan d'action, Tshombe avait prévu trois points, notamment :- le maintien de Cyrille ADOULA pour éviter une compétition intolérable entre des candidats formateurs - la réconciliation nationale - l'organisation des élections législatives ultérieures^{6(*)}

1. Les ex-gendarmes katangais dans l'armée nationale

Au lendemain de la sécession katangaise, les anciens chefs de la sécession avaient déclaré que la gendarmerie était dissoute pour s'intégrer dans l'armée nationale. Mais leur présence en l'Angola fut démentie, semble-t-il. Tshombe au pouvoir, cette gendarmerie prétendument dissoute réapparaît. Elle revient de l'Angola et plus nombreuse que le chiffre avancé ultérieurement^{7(*)} elle obéit d'avantage à l'ancien président du Katanga qu'au commandant en chef de l'armée. Elle va entrer en guerre contre les régions rebelles dans l'Est du pays, dont les populations fidèles aux idéaux de LUMUMBA, ont été depuis longtemps hostiles à la sécession katangaise farouchement défendue par ces mêmes gendarmes^{8(*)}. On comprendra dès lors que leur intervention va davantage revêtir le caractère de vengeance plutôt que la pacification.

Il est à noter que le gonflement de l'effectif des ex-gendarmes ne soit pas encore en mesure de réaliser les objectifs de pacification visés par le gouvernement de transition à cause de l'accroissement brutal des dépenses de l'Etat. Sur place SOUMIALOT et ses troupes remportent d'énormes victoires et proclament le 5 septembre 1964 à Stanleyville la « République populaire du Congo ».

Tshombe fait appel aux américains, aux Belges et aux Français qui gardent une position de neutralité alors que les militaires américains et belges envahissent le pays. Cette présence des troupes étrangères sur le territoire de la République Démocratique du Congo est anti-constitutionnelle, car dans son article 174 de la constitution, elle stipule d'un côté que l'établissement des bases étrangères sur le territoire de la République est interdit. Et d'autre part, aucune troupe étrangère ne peut occuper ni traverser le territoire de la République qu'en vertu d'une loi nationale. Cet acte belgo-américain sur Stanleyville déplaît à la majorité des pays africains.

La France pour sa part, elle rompt avec les Etats-Unis aux traités de Yalta. Ceci est expliqué par le fait qu'elle n'était pas associée aux négociations visant la solution diplomatique de la crise congolaise et ensuite parce que les américains utilisent les bases françaises pour le transport des troupes sans signaler la France au préalable.

Ainsi donc le gouvernement de salut public fut un Congo de mercenaires et de milice à caractère tribal pour l'oppression.

2. Les élections législatives

Jusque-là, aucune ambiguïté en ce qui concerne l'attitude du Président KASA-VUBU à l'égard de son sujet ne s'était encore opérée. Ce n'est qu'après la reconquête de Stanley ville en 1964 et surtout à partir de la période des élections que les divergences de vues s'agissant de l'avenir du gouvernement de transition se manifestèrent plus fortement à Léopoldville.

La constitution issue de travaux de Luluabourg prévoyait la dissolution automatique des chambres et la démission du gouvernement central^{9(*)}.

Pendant ce temps, la seule autorité ancienne qui resterait en fonction à l'échelon central était le Président de la République qui constituerait un gouvernement de transition de 19 membres maximum(art. 185). Ce gouvernement avait pour but d'organiser les élections générales dans un délai de 6 à 9 mois suivant la promulgation de la constitution. Il était même prévu que deux mois après la clôture du scrutin, les chambres seraient convoquées en session ex-traordinaire pour 6 mois suivant cette réunion des chambres, le Président de la République serait élu^{10(*)}. Dans l'entre-temps, la période allant de la promulgation de la constitution et la réunion des chambres, tout le pouvoir législatif central serait exercé par décret lois du président de la République.

Les fonctions dirigées par l'ancien président du Katanga dans le gouvernement de transition l'attribuaient un aspect allant au-delà de celui d'un organisateur d'élections législatives^{11(*)}et provinciales. Il cumulait les portefeuilles de Premier Ministre, de ministre des Affaires étrangères, de Plan, du commerce extérieur, du travail et d'information^{12(*)}. Il s'en occupait par le canal des conseillers européens et fidèles à l'époque sécessionniste, des relations avec l'Afrique des négociations avec la Belgique sur le contentieux, de plan de reconquête et cherchait l'autorisation de l'opération aéroportée belgo-américaine sur Stanleyville.

Ainsi, il s'était institué un phénomène n'ayant pas de rapport dans la conception que le chef de l'Etat se faisait de son premier ministre. Dans les milieux tshombistes, il était compris que la tâche confiée au premier ministre par la constitution méritait que l'on envisage une autre distribution des compétences respectives à défaut de quoi, cette situation conduira dans l'impasse.

Outre ces considérations, le scrutin électoral prit fin théoriquement le 30 avril 1965. La question de la Direction gouvernementale se trouvait dès lors posée à très bref délai. Au plus tard, au moment de la 1ère réunion des chambres, soit sur base de calendrier électoral de l'époque, avant le 1er juillet 1965. Déjà, les élections assuraient confortables majorités cartel CONACO ^{13(*)} au niveau central.

La chance de voir Tshombe leader de ce parti être tenté par la l'accession à la présidence parut d'autant plus grande que le président en fonction se refusait parait-il à envisager des modifications des articles relatifs aux pouvoirs respectifs du chef de l'état et du premier ministre ^{14(*)}

D'autre part tant que Tshombe et MUNONGO^{15(*)} détenaient les postes clés, c'est en leur faveur que s'établissait le rapport des forces. Tenant compte de ce qui précède, le président KASA-VUBU précisa : « ...Quant au gouvernement actuel c'est une erreur de croire q'en vertu de la constitution il était dissout de plein droit à la date de ce jour...plus exactement sa mission aura pris fin dès que les résultats définitifs des élections seront connus »^{16(*)}.

Pour le président KASA-VUBU, la fin de mandat du gouvernement de transition coïncide nécessairement avec la proclamation des résultats des élections.

De son côté, le ministre MUNONGO présente un avis contraire à l'interprétation présidentielle. « Le mandat du Premier ministre n'arrive à l'échéance que dans les six mois qui suivent la convocation des chambres issues des élections au moment où le nouveau président de la République doté des pouvoirs constitutionnels nouveaux aura été élu et aura prêté serment »^{17(*)}.

D'après la conception de MUNONGO, le mandat des ministres correspond à celui de chef de l'exécutif qui devait s'expirer que 6 mois après la 1er réunion du parlement. Et pour l'actuel gouvernement MUNONGO avait éclairci par la suite qu'il est assuré de l'appui majoritaire de la population. Et qu'il pouvait arrêter ses activités que lorsque l'équipe appelée à le remplacer sera mise en place. Il affirme d'ailleurs cela en ce terme : « ...le gouvernement de salut public est décidé à poursuivre sans défaillance l'oeuvre entreprise jusqu'au jour où il sera appelé à remettre ses pouvoirs à l'équipe qui succédera en exécution des dispositions de la

constitution ».18(*)

A la lumière de ces assertions, l'existence d'une divergence de vues est profonde entre la présidence de la République et la présidence du conseil. Selon les observateurs politiques présents dans la capitale et certains diplomates, l'entretien qui a eu lieu entre KASA-VUBU, TSHOMBE et MUNONGO avait déterminé que le gouvernement de salut public restera en fonction et qu'il appartient au parlement de décider s'il lui donne l'investiture ou si un remaniement s'impose. Ceci était affirmé de la manière suivante : « Seul le futur parlement pourra se prononcer sur la survie de l'actuel gouvernement optant pour le statu quo »19(*).

Dans ces deux cas, il était établi que TSHOMBE pouvait rester Premier Ministre au-delà de la session parlementaire extraordinaire de juin prochain.

En effet, la convocation urgente des chambres constituait aussi un intérêt particulier pour le parti majoritaire et le Premier ministre. Or, cette convocation se vit remise en question par la décision de chef de l'Etat le 25 juin 1965 devant la cour d'appel.

Par ailleurs le Président KASA-VUBU avait déclaré avec insistance à NEW YORK : « Le prochain gouvernement du Congo doit être un gouvernement d'union nationale à base très large car le pays n'est pas encore prêt pour des cabinets des partis politiques nationaux ou parti unique »20(*) .

Selon cette allégation, tous les partis qui prétendaient jouir d'un soutien national disait le président KASA-VUBU, se révélèrent n'être que « des partis du moment » lorsqu'on les examina de près. Ce fut le cas, continue-t-il du Mouvement National Congolais(M.N.C.) de feu Premier ministre Patrice E. LUMUMBA, et du Rassemblement Démocratique Congolais(RADECO) de l'ancien Premier ministre Cyrille ADOULA. C'est aussi le cas de la CONACO de Moïse TSHOMBE. Cette manière de s'exprimer constitue une opposition directe avec celle du Premier ministre TSHOMBE qui, à son tour aurait présenté une thèse selon laquelle affirmait qu'il n'y aura « Ni renouvellement, ni remaniement »21(*) .

Il ne sera pas abusif de témoigner que les divergences de vues étaient devenues toutes ouvertes entre les dirigeants politiques de Léopoldville. Le Premier ministre TSHOMBE comptait sur la majorité parlementaire de son parti, la CONACO pour présenter une contre proposition. D'après son bureau politique, CONACO était loin de s'opposer à l'idée d'un gouvernement « d'Union Nationale » autant que cette union nationale soit conçue sur la base des élections. Ainsi, il voulait que les principes de la constitution soient respectés. Ceux-ci prévoyaient que le gouvernement définitif soit installé après élections du nouveau Président de la République. Cette tension entre le Président KASA-VUBU et son Premier ministre se termina par la révocation du dernier.

3. Vers la destitution de TSHOMBE

La session ordinaire qui devait s'ouvrir le 6 septembre avait commencé le 7 octobre 1965. Ce retard était dû aux travaux de la session extraordinaire des chambres législatives ouvertes depuis le 20 septembre. Au cours de cette session, les chambres sont divisées en deux blocs d'une importance sensiblement égale. L'un soutien TSHOMBE tandis que l'autre mené par NENDAKA et KAMITATU était opposé au Premier ministre et favorable au Président de la République.

Pendant la session ordinaire, le chef de l'Etat avait prononcé un discours sur l'invitation des présidents des chambres au palais de la Nation le 13 octobre 1965 devant les chambres réunies. Le gouvernement de transition que présidait TSHOMBE fut révoqué par décision du Président de la République. Il exprima en ces termes sa décision : « En vue d'assurer les respects des exigences fondamentales et les règles habituelles de la démocratie, j'ai mis fin à ses fonctions à la date de ce jour... »22(*)

Le parlementaire après avoir appris la décision du Président de la République de renvoyer son premier ministre, se consacra à l'élaboration des règlements d'ordre intérieur et la constitution des commissions permanentes.

Dans l'attente d'un nouveau gouvernement, KIMBA fut nommé Premier ministre. Le 14 novembre le congrès rejeta l'acte de nomination et la crise gouvernementale reste ouverte. Du 14 au 25 novembre KIMBA est encore nommé réformateur du gouvernement qui serait susceptible de recueillir la majorité au congrès.

Pendant que l'on s'attendait de la fin des travaux de la troisième période le 25 novembre 1965 afin d'entamer ceux de la troisième période prévus pour le 6 décembre 1965, le parlement réuni en congrès fut mis devant un fait accompli : L'armée nationale prend la direction du pays mettant ainsi un terme à « la course au pouvoir »des politiciens.

II. La prise du pouvoir par l'armée

Le conflit qui avait opposé le Premier ministre TSHOMBE au Président KASA-VUBU, déclencha une crise politique. Celle-ci avait coïncidé avec l'époque d'une fiévreuse campagne électorale précédée d'une éclosion de partis politiques : le Rassemblement Démocratique Congolais (RADECO) ; la convention Nationale Congolaise (CONACO) etc... Briguant également la présidence de la République, le premier ministre se verra révoqué de ses fonctions le 13 novembre 1965 par le chef de l'Etat KASA-VUBU. TSHOMBE fut destitué et accusé de vouloir démembrer le Congo. Une fois de plus, le pays fut en proie de l'anarchie. Léopoldville fut à nouveau le théâtre d'affrontements entre les hommes, les tribus et les clans.^{23(*)} KIMBA sera désigné à deux reprises pour former un gouvernement d'union nationale, qui du reste ne recevra pas l'investiture du parlement. L'opposition qui dresse le Président contre le Premier ministre fut généralisée au sein du gouvernement et provoqua l'intervention de l'armée.

C'est ainsi, en vertu de ce qui précède, le Général MOBUTU convoqua à Léopoldville le 24 novembre 1965, le Haut Commandement militaire qui groupait les officiers de l'armée nationale congolaise (A.N.C.).^{24(*)}

Au terme de leur entretien, le Haut Commandement déclara : « A l'invitation du Lieutenant Général MOBUTU, commandant en chef de l'armée nationale congolaise, les autorités supérieures de l'armée se sont réunies le 24 novembre 1965 en sa résidence. Ils ont fait un tour d'horizon de la situation politique et militaire dans le pays. Ils ont constaté que, si la situation militaire était satisfaisante, la faillite était complète dans le domaine politique... Depuis plus d'un an, l'ANC a lutté contre la rébellion qui, à un moment donné a occupé près de deux tiers du territoire de la République... Le Haut Commandement constate avec regret qu'aucun effort n'a été fait du côté des autorités politiques pour venir en aide aux populations éprouvées qui sortent maintenant en masse de la brousse... la course au pouvoir des politiciens risquent à nouveau de faire couler le sang congolais... Tous les chefs militaires de l'ANC, réunis se mercredi 24 novembre 1965 autour de leur commandant en chef, ont pris en considération de ce qui précède les graves décisions suivantes :

- Joseph KASA-VUBU est destitué de ses fonctions de Président de la République

- KIMBA EVARISTE député national est déchargé de ses fonctions de formateur du gouvernement.

- Le Lieutenant MOBUTU J.D. assurera les prérogatives constitutionnelles de chefs de l'Etat.^{25(*)}

On considère en outre que, certains faits ayant prédisposés les officiers militaires à une action de force peuvent être compris dans le contexte selon lequel, depuis cinq ans les politiciens nationaux n'ont pas su mettre fin à l'anarchie qui régnait sur l'étendue de la République ; on avait constaté la faillite totale de l'activité politique de nos dirigeants ; l'existence des conflits stériles entre eux risquaient de plonger le pays dans le chaos grave. D'où le Haut commandement militaire n'était pas resté insensible à cette grave détérioration de la situation.

Tels sont les éléments qui ont conduit les généraux de l'armée à la politique de l'Etat. Mais quelle fut alors l'attitude des Etats africains tout de suite vis-à-vis du Congo le coup d'Etat militaire ?

III. Réactions interafricaines à la prise du pouvoir par l'armée

Le retour de Moïse TSHOMBE sur la scène politique congolaise de 1964-1965 avait créé un malaise générale sur le continent. D'ailleurs, la présence de son gouvernement au Congo constituait une menace pour les pays africains à régime révolutionnaire ou progressiste. Nous pouvons souligner qu'après l'intervention de para commandos belges à Stanley ville, les réactions de ces pays prirent une extraordinaire ampleur. Dix états déclarent la guerre à TSHOMBE.^{26(*)} Ils croyaient que, dès que le Congo sera débarrassé de rébellion, le régime de TSHOMBE deviendra la base contre-révolutionnaire où se formerait tous les complots contre eux.

En vertu de cette situation, un changement politique n'était que nécessaire. C'est ainsi que le coup d'Etat de généraux fut salué avec satisfaction par la majorité des pays africains. Ceci s'explique par le fait que l'ancien gouvernement était considéré comme dirigé par un anti-africain et représentant des intérêts impérialistes. Cette justification fut concrétisée par les déclarations les plus hostiles émanant des différents chefs d'Etats concernant la participation de TSHOMBE à la conférence de l'OUA tenu au Caire en juillet 1964. Le

Premier ministre TSHOMBE était accusé d'avoir joué un rôle néfaste au Congo d'un côté et on l'aurait attribué la responsabilité dans l'assassinat de LUMUMBA de l'autre côté. Cette liste s'était fait gonfler de l'attitude du Sénégal, du Togo, Ghana, Nigeria, Burundi, Gabon, Zambie etc....

Avant son départ pour le Mali, le Président SENHOR avait fait savoir à Monsieur Pierre ILEKA, le chargé d'affaire du Congo au Sénégal que : « le problème de la reconnaissance du nouveau régime en place à Léopoldville ne se pose pas à proprement parler pour le Sénégal, puisque ce pays reconnaît les Etats et les gouvernements.^{27(*)}

Le président Sénégalais avait exprimé son désir de maintien de bonnes relations entre les deux pays avant de présenter ses vœux de succès au général président MOBUTU.

De son côté le président togolais Nicolas GRUNITZKY avait adressé un message personnel au président MOBUTU par la truchement de son chargé d'affaire à Léopoldville. Il l'avait assuré de l'esprit de collaboration de son gouvernement.

Dès le mois de décembre de la prise de pouvoir, des conversations avaient été entamées avec les Etats voisins qui avaient témoigné des sympathies aux rebelles en particulier le Congo Brazzaville, le Burundi et la Tanzanie.^{28(*)}

Des entretiens similaires furent poursuivis au mois de janvier 1966. C'est ainsi que MASSUMBUKO, ministre de santé publique du Burundi séjourna à Léopoldville au début du mois signant un communiqué justifiant la réouverture des relations diplomatiques entre les deux pays ainsi que la répression des activités politiques des réfugiés. Dès sa descente d'avion à l'aéroport de Ndjili, le ministre Burundais avait fait les déclarations ci-après devant le ministre congolais des affaires étrangères J. BOMBOKO : « Mon voyage s'inscrit dans le renforcement des liens fraternels qui ont toujours existé entre le Royaume de Burundi et le Congo. Nous espérons que les relations diplomatiques normales qui ont traversé une période de froid pourront se rétablir normalement »^{29(*)}. Ces messages témoignent l'intérêt des Etats voisins à l'égard du Congo dans le domaine de renforcement de la coopération avec le nouveau régime.

Quelques jours plus tard, du 4 au 6 janvier 1965 une délégation Soudanaise conduite par ABDALLAH RAHANCALLA Secrétaire général des affaires étrangères soudanais avait remis un message de son gouvernement au président MOBUTU. A cette occasion le secrétaire général avait déclaré que le Soudan est fermement décidé à poursuivre la normalisation des rapports entre les deux pays.^{30(*)}

Dans ce contexte, nous pouvons souligner la participation de générale MOBUTU à la conférence de Nairobi qui groupait les représentants de onze Etats d'Afrique centrale et orientale. Elle apparut comme un témoignage de la réconciliation entre l'Afrique et le Congo venant effacer les souvenirs des humiliations subies par les délégations congolaises conduites par TSHOMBE dans des conférences interafricaines semblables.

Au cours de cette conférence, certains pays tels que la Tanzanie et l'Ouganda avaient reconnu ouvertement avoir favorisé l'insurrection congolaise en hébergeant les éléments rebelles et en leur apportant l'aide morale et matérielle. Ils avaient promis au chef de l'Etat MOBUTU de mettre tout en œuvre pour réaliser l'entente entre eux et son pays en retirant leur appui aux leaders de la rébellion.^{31(*)}

C'est dans ce même ordre que le gouvernement du Kenya avait pris la décision d'expulser KANZA et GBENYE de Nairobi deux jours avant l'ouverture de la conférence.^{32(*)}

De l'autre côté des démarches effectuées cours de mois de janvier 1965 dans de diverses capitales africaines par LENGEMA, ambassadeur itinérant du président Mobutu, tout comme des nombreux déplacements de J. Bombeko ministre aux affaires étrangères. Contribuent d'établir sur des bases sûres la légitimité du nouveau régime aux yeux des voisins du Congo. Au cours de même année, des accords furent signés formalisant ainsi le résultat concret obtenu. Par exemple nous citons le cas de l'Ouganda : En date du 22 avril 1966, il était tenu ce jour une réunion entre les ministères des affaires étrangères et commerce extérieur délégué par le gouvernement du royaume de Burundi, d'une part et l'ambassadeur de la République démocratique du Congo accrédité à Bujumbura et représentant son gouvernement d'autre part.

A l'issue de cette réunion il a été décidé l'interdiction à tout congolais résidant au Burundi de se livrer à toute activité subversive contre la République démocratique du Congo et ses autorités ou tenir de réunion de cette nature. Des mesures sévères seront prises contre tous ceux qui seraient trouvés en faute.^{33(*)}

En effet, il convient de signaler que le fait le plus spectaculaire de la diplomatie Mobutisme au de cette période fut le ralliement verbal à feu LUMUMBA à l'occasion de la fête

d'anniversaire de l'indépendance du Congo .Le général Mobutu devant une foule nombreuse déclara que PATRI CE EMERY LUMUMBU avait été le « combattant suprême congolais » et il le proclama » héros national »^{34(*)} Semblée le président Mobutu parvint à s'assurer le soutien des forces les plus actives de tendance progressistes qui se relèvent à sa cause uniquement en raison de leur haine farouche à l'égard de TSHOMBE

Ainsi donc on sait comment les années de la première république furent-elles lourdes des faits Notamment les guerres fratricides, la dislocation de l'unité nationale, le marasme économique , la mission du pouvoir et faillite politique. Au lendemain du 24 novembre, le président Mobutu entreprend une politique dite de la « main tendue » pour la réconciliation du Congo avec l'Afrique dans le souci permanent coopération avec le monde. Il fallait entendre encore la défense de l'intégrité du territoire national, le règlement de contentieux au niveau international pour voir le Congo sortir totalement de l'isolement de « dont il était l'objet et cessé d'être le coeur malade de l'afrique.

CHAPITRE DEUXIEME

L'AFFAIRE DES MERCENAIRES ETRANGERS AU CONGO

Le problème des mercenaires étrangers fait l'objet d'une affaire que nous avons jugé engagé la politique du Congo tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Une abondance littérature fait mention de ce terme. Au cours de ce chapitre, nous allons essayer d'analyser les problèmes posés par les mercenaires au Congo sous trois ordres :

§ Le mobile de leur présence sur le territoire congolais avant 1965.

§ La raison de leur révolte ainsi que le règlement d'accrochages entre Kinshasa et Kigali au sujet des mercenaires.

Mais avant de faire le détail, il convient d'attirer l'attention sur le vocable « mercenaire ».

I. Définition du concept mercenaire

D'après Larousse, mercenaire veut dire : « quelqu'un à qui l'on fait faire ce que l'on veut pour de l'argent ; soldat qui sert à prix d'argent un gouvernement étranger »^{35(*)} Dans ce cas, la raison profonde qui pousse le mercenaire, c'est l'appât du gain. Nous pouvons associer à cette définition , le militaire professionnel, dont la motivation personnelle dominante est la rémunération, qu'il soit au service de l'armée de son propre pays ou d'un Etat étranger, d'un pouvoir internationalement reconnu ou d'un aventurier politique constituant sa propre milice. Mais cette forme de mercenaire, n'engage pas un volontaire qui est composé par le voyage, l'esprit d'aventure ou par tout autre motif d'argent.

Outre ces considérations, il nous a été, par pure curiosité, amené à constater qu'au Congo, on considère comme mercenaire tout volontaire étranger (même n'étant pas militaire), qui est placé sous contrat dans les forces armées, opérant ou appelé à opérer au Congo quelque soit sa motivation personnelle.^{36(*)}

A cet égard, on exclut de mercenaires, tout militaire non congolais qui exerce à côté de l'armée nationale en qualité d'assistance technique militaire opérant sur l'ordre de mission de son propre pays ou non.

Ainsi donc, on considère comme mercenaire, tout étranger agissant sous sa responsabilité personnelle pour son propre compte.

II . Les Mercenaires au Congo pour qui et pour quoi ?

Dans cette section, nous parlerons des mercenaires au service du Katanga en sécession et ceux de pouvoir central congolais de mois d'Août 1964, ainsi que les officiers mercenaires mutinés au second semestre de l'an 1967.^{37(*)} Mais avant de parler de ceux qui ont fait l'objet de la rébellion des années 1966 et 1967 dans les provinces orientales du zaïre, étudions brièvement le problème des mercenaires d'avant 1965 au zaïre.

1 . Les mercenaires avant 1965 au

Congo Les mercenaires au service du Katanga

Avant 1965, il a existé les mercenaires recrutés dans l'Etat du Katanga. Ils avaient pour la mission de défendre l'Etat du Katanga aux mains des forces favorables au gouvernement central. Point n'est besoin de signaler qu'ils provenaient tous de l'Europe ou précisément de la France, de la Belgique, du Portugal de l'Espagne ou de l'Allemagne, mais ces mercenaires étaient aussi recrutés dans les centres importants d'Afrique tels que Johannesburg, Salisbury ou Bulawayo. C'est-à-dire, ces opérations de recrutement se faisaient en Europe comme en Afrique. Elles étaient rendues faciles à l'aide d'une mission privée à la tête de laquelle on trouvait un colonel belge VANDERWALLE^{38(*)} ou les représentants Katangais à Bruxelles et à Paris respectivement YAV et DIUR. Nous faisons remarquer que les mercenaires étaient surtout : Anglais, Rhodésiens, Français, Sud Africains, Espagnoles, Angolais et Belges. C'est ainsi qu'ils furent constitués en unités étrangères par le fait qu'ils devaient avoir une même langue, ce qui était un avantage certain pour leur instruction et efficacité dans des missions opérationnelles.

Concernant leur paiement, ils signaient avant l'engagement un contrat type pour un soldat, le traitement mensuel est de 500 à 700 dollars, payables en devise et à l'étranger.

Pour un officier, le salaire mensuel varie entre 700 et 1000 dollars avec pension complète.^{39(*)}

Les premiers mercenaires Sud-africains arrivèrent au Katanga en mars 1961.^{40(*)} Ils participèrent avec les gendarmes Katangais à la reconquête de Manono. Mais ils tombèrent dans les embuscades tenues par les troupes de l'organisation de Nations Unies au Congo (ONUC) dès le début avril 1961.

On notera qu'après l'action militaire des casques bleus au Congo pour le maintien de la paix en 1962 dans l'affaire du Katanga, le nombre des mercenaires estimé à 255, était réduit à quelques dizaines, alors qu'avec le nouveau recrutement vers la fin de la sécession janvier 1963^{41(*)}, ce nombre était de presque 200 éléments dirigés par le commandant FAULQUES au terme de la sécession, les mercenaires réfugiés en Angola, furent incorporés dans l'armée nationale par Tshombe lorsqu'il fut Premier ministre pour combattre contre les régions rebelles.

Les mercenaires du gouvernement central et les agents Tshombistes hors Congo 1964 - 1965

S'agissant des mercenaires du gouvernement central en provenance de l'Angola, il convient de signaler d'abord que c'est une période de grave trouble. Il est vrai que, durant tout le premier semestre de l'an 1964, le gouvernement ADOULA fut confronté à l'expansion sérieuse de rébellion régionale, notamment avec SOUMIALOT et MULELE dans le Kuilu et au sud Kivu par exemple. Mais jusqu'à cette époque l'armée nationale Congolaise n'avait pas encore pris des engagements avec les mercenaires. D'ailleurs le Général MOBUTU déclarait à ce sujet : « ...il n'y a pas des troupes étrangères au Congo et il n'y en aura jamais ». ^{42(*)}

Le Général MOBUTU, explique la présence de la plupart des militaires Belges et américains opérant près de Bukavu en liaison avec l'ANC qu'ils étaient des conseillers ou des éléments de l'assistance technique militaire dont le rôle était d'initier les congolais au maniement des matériels américains mis en leur disposition, ils n'étaient pas des mercenaires.

L'idée de regrouper les mercenaires avec des anciens gendarmes pour soutenir les Haut Commandement militaire fut effectivement réalisée qu'avec l'accession de TSHOMBE au poste de premier ministre en 1964.

A ce sujet, l'ambassadeur de Belgique au Congo avait semble-t-il mis en garde TSHOMBE contre le recours aux mercenaires belges, surtout à Jean Schramme^{43(*)} et s'était même inquiété des risques pour les civils Belges en zones rebelles, qui découleraient d'une utilisation des troupes étrangères pour le compte des autorités de gouvernement centrale^{44(*)}.

A la demande de TSHOMBE, les moyens en personnel de l'assistance militaire belge et les équipements étaient mobilisés. A savoir les 10 hélicoptères ; 70 Jeeps et 250 camions. Pour la protection, l'emploi et l'entretien des C-130, cinquante parachutistes et six membres des forces aériennes américains avaient été affectés au Congo à la mi-Août 1964^{45(*)}. La Centrale Intelligence Agency (C.I.A., américain), avait recruté dans le même ordre les mercenaires américains pour le compte du gouvernement centrale. Ils avaient réalisé au cours de la même année une opération aéroportée sur Stanleyville avec mission de libérer les blancs pris en otages par les rebelles. Mais ils furent assez vite retirés par décision du département d'Etat^{46(*)}

Avec l'intégration des agents tshombistes en provenance de Luanda en Angola et de l'Afrique du sud, l'afflux des mercenaires au Congo fut considérable. Ils atteignirent près de 600 unités de nationalités étrangères. Ils représentaient au budget du Congo, pour les seuls dépenses en personnel, un montant de 2.034.000 Francs congolais (deux millions trente quatre milles francs congolais). En mars 1965, les effectifs se répartissaient de la manière ci-après suivant les commandos et les grades.

TABLEAU N°2^{47(*)}

UNITE	Lt.col	Major	Comd.	Capt	Lieut.	S/Lieut.	Adj. Chef	Adj.	Volontaire	Autres	TOTAL
6è Cds		3	3	16	17	18	14	78	287	4	440
5è Cds	1	1	1	7	4	7	2	20	307		350
TOTAL	1	4	4	23	21	25	16	98	594	4	790

Jusqu'en 1965, les mercenaires de gouvernement central avaient pour objet, la délibération de blancs dans les zones rebelles et de couper la rébellion de ses bases d'approvisionnement avec l'extérieur, surtout aux frontières du Soudan, de l'Ouganda et de la Tanzanie. Mais lorsque Tshombe fut révoqué par le Président KASAVUBU , le problème de maintien des mercenaires se posa, spécialement lors de la conférence des chefs d'Etat de l'OUA à Accra où le Congo était représenté par le chef de l'Etat et son Ministre des Affaires Etrangères.^{48(*)}

Nous rappelons que, depuis septembre 1914, l'organisation de l'unité africaine (OUA) avait demandé d'ailleurs aux autorités Léopoldville de suspendre tout recrutement des mercenaires et de renvoyer ceux qui se trouvèrent déjà au Congo^{49(*)} on envisageait une procédure tendant à réduire leurs effectifs sans entrer en conflit ouvert avec eux.

Sans nul doute, certains officiers mercenaires avaient mal dégréé toute tentative faite pour précipiter leur départ. Ceci constitue une des raisons qui avaient provoqué l'éclatement d'une mutinerie d'anciens gendarmes katangais encadrés par des mercenaires en juillet 1966 à l'aérodrome de Stanley ville. Nous en ferons le détail avant de boucler ce chapitre.

3. Les mercenaires et les mouvements de Rébellions 1965-196

Après la proclamation du haut - commandement le 24 novembre 1965, l'ancien premier ministre Tshombe avait soutenu le général MOBUTU^{50(*)}

Mais lorsqu'il avait appris que le général MOBUTU et le général MULAMBA resteraient au pouvoir pour cinq ans pendant que NENDAKA et BOMBOKO en faisaient partie, il ne pouvait pas correspondre aux de Tshombe^{51(*)} C'est partir de cette position que commence semble - t - il, l'idée de l'internement des mercenaires en France et en Belgique en vue renforcer les oppositions extérieures^{52(*)}

1e L'recrutement dans l'Ardèche^{53(*)}

Dès l'arrivée de l'ancien premier ministre Tshombe en Europe, les rumeurs couraient concernant le recrutement des mercenaires blancs au début de l'an 1966 pour la création d'unités d'armées susceptible d'opérer au Congo contre le nouveau régime ou faire pression sur lui.

Mais il est vrai que, c'est après l'installation de Tshombe à MADRID et après les événements de Stanleyville que l'affaire des mercenaires prit un caractère grave et les difficultés surgissent parce que les relations entre le Congo et les accusés de tolérer ces recrutements étaient mises en question.^{54(*)}

A la lumière de ce qui précède. LANTIER (J) écrivait : « Tshombe de son exil,suivaient attentivement les événement et recrutait des mercenaires qui grâce à un accord avec les portugais étaient acheminés vers un camp d'entraînement situé en Angola » Le même auteur continue à affirmer en disant »...au plus fort du recrutement le camp coptant cent quatorze

hommes, dont quarante trois Belges, trente sept Français, vingt et nu Espagnols, trois colombiens, un hongrois, sept allemands et deux italiens »^{55(*)}

C'est en marge de ce recrutement, que le gouvernement de Léopoldville avaient décidé en septembre 1966 de faire juger Tshombe par cour militaire spéciale sous l'inculpation de haute trahison

2e Le centre de recrutement en Belgique

En Belgique, le système de recrutement des mercenaires n'est pas compliqué. Les hôtels et les bases de militaires de ses nombreuses villes.

Les batteurs circulent ces lieux pour trouver des gents en quête du travail et les enlever s'il y a possibilité de le convaincre. On leur promet des sommes considérables de d'argent, on leur paie quelles verres. Après vérification d'identité, le future candidat mercenaire sera conduit vers un autre endroit ou il sera attribuer une première importance somme d'argent. On lui désigne pour tel ou tel continent, ou sa présence est désirée après signature d'un engagement. Cette formalité étant accomplie, le candidat mercenaire reçoit en outre, des tickets de voyage vers le centre d'entraînement. Ces centres sont souvent situés en Belgique même, ou dans des régions assez désertiques de France ^{56(*)} A titre exemplatif nous citons la cité de liège et le camp CHANDOLAS en ARDECHE et ARDENNES. Avant d'aller au pays au quel il destiné, il a une nouvelle prime.

En principe, si le mercenaire est marié, sa femme sera assurée en cas de décès. la veuve ou ses enfants bénéficierons d'une prime importante. c'est ce qu'on lui promet.

Pour différents problèmes déjà évoqué, la Belgique reste la principale base de recrutement « ... la Belgique est un des principaux centres de recrutement... dans les grandes villes, Liège, Avenues, Tournai et même Namur existent de bureaux d'embouche » ^{57(*)}

A vrai dire, nous pouvons déclarer le recrutement a existé dans ces villes, mais ne se faisait pas seulement pour le compte exclusif de Tshombe. La demande venait aussi des autres horizons. par exemple du Yamen et du Biafra ou la situation politique de type congolais avait demeuré.

3e Les activités dans les centres d'entraînements

Quant nous parlons de centres ou camp d'entraînement des mercenaires, il s'agit très souvent d'une villa isolée de préférence située dans les lieux boisés.

Cas de L'ARDENNES en Belgique et de L' RDECHE en France respectivement au nord - est au sud de France. Les occupants sont des jeunes gents venus de prétende ment en repos médical ou venus se rétablir d'une maladie. Ces établissements portent dénominateurs d'une quelconque organisation de plein air.

Mais retenons que, les camp d'entraînement qui existent en Belgique et ailleurs sont conçus en général sur le même modèle que celui de l'Ardèche au sud de la France.

L'entraînement qui y pratiqué consiste en l'étude du maniement d'armes et surtout à la technique de combat en brousse. Les cours sont dispenses par d'ex-mercenaires ou d'anciens commandes LATIN (Y) rapporte la vie dans ces camp en ce terme : « ... dans le camp lever au son du clairon à sept heures, la matinée était consommé à une demi heure de gymnastique classique suivie d'un cross de trois à quatre kilomètres. Elle s'achevait par des instructions sur l'utilisation des armes ... Après le déjeuner et la sieste, l'entraînement reprenait tantôt par les marches forcées en brousse, se passaient en beuveries ^{58(*)}

Au termes de ses assertions, nous pouvons nous mettre en idée qu'une rigoureuse discipline était appliquée aux mercenaires en préparation d'une attaque prévue pour les prochains jours. mais cette opération, pour le compte de qui ? et ou ? Nous allons essayer d' y mettre d'hypothèse tout de suite. Il est impérieux de signaler que les mercenaires après entraînement furent rassemblés à Marseille ou ils rejoignirent les parachutistes Anglais et un commandos d'hommes grenouilles. Quelques jours plus tard le camp fut investi par la DST. ^{59(*)} Et les gendarmes aidés les chiens policiers.

La question la plus spéculative parmi les affaires du recrutement des mercenaires en Europe fut celle qui aboutit à la découverte du camp CHAMDOLAS^{60(*)} en Ardèche.

En effet cette affaire prendra une autre dimension lorsque le 17 septembre 1966, un groupe d'officiers de la Direction DST (branche de la police nationale), donna un coup de filet contre une ferme appelée le domaine de la Roche ou Arbitrait un groupe des mercenaires dirigés par TSHIERRY de BONNAY^{61(*)}

Outre CHAMDOLAS, les gendarmes avaient procédé à l'arrestation de deux individus dans l'ARDENNE au nord-est de la France, parmi lesquels figurait l'homme qui avait loué la ferme, le nommé LOUIS

TSHIBON ancien de l'Indochine et membre de l'O.S.A TSHIBO aurait déclaré au propriétaire vouloir installer un camp de vacances.

De leur côté, les nouveaux arrivaient dans cette germe, plus précisément de la légion.

Ce problème suscita de nombreux commentaires et fut sujet d'interprétation divers, étant donné que, depuis la session, le trafic des mercenaires constitués un objet de préoccupation de l'heure.

Selon certaines informations, la découverte de ce camp en France avait fait sensation à Bruxelles et on attendait d'enquête de la police Française pour savoir à qui étaient destinés ces « affreux ».

Les hypothèses circulent à ce sujet, est-on évoquait la personnalité de Tshombe dans la capitale belge par fait qu'il était accusé de pouvoir reconstituer une armée personnelle avec l'appui de milieux financiers^{62(*)}

Dans cet ordre d'idée, l'ancien ministre des affaires étrangères, JUSTIN BOMBOKO déclarait : « les démarches que nous avons faites au des chancelleries européennes n'avaient abouti à un résultat concret on nous avait toujours dit qu'il s'agissait de simples rumeurs, cette fois, il semble que nous sommes devant un élément concret ^{63(*)}

Pour le Gouvernement de Kinshasa, la découverte du camp de chandolas est considérée comme un fait important qui se marie à la thèse selon laquelle il existait un réseau de recrutement de mercenaires européens.

D'après le milieu bien informé, ce cas faisait état de spéculations. D'une part on affirmait qu'il s'agissait de Tshombe pour le plan de son reconquête dénommé « KERILIS » ; De l'autre côté on pensait au gouvernement qui utilisait déjà des volontaires européens ^{64(*)} certaines sources notaient que les mercenaires ne seraient utilisés par aucun groupe. TSHIERRY de Bonnay et Hulm, ancien colonel de l'U.S., Air force, avaient mis une organisation devant prêter ses services à n'importe quelle fraction africaine pourvue que le client soit riche. Mais avoir échoué du côté de deux parties, ils se préparaient à lancer une opération de supervision au Congo. Le climat d'insécurité ainsi établi pouvait amener qui de Mobutu ou de Tshombe à faire appel à leur service^{65(*)}

À la lumière de ce qui précède nous pouvons affirmer que dans la complicité de quelques congolais des milieux financiers étrangers mécontents de la politique de nationalisation, étaient déterminés à faire tomber le régime du président Mobutu.

Le président Mobutu aurait déclaré pour sa part, que tout ces hommes recrutés tantôt en Belgique, tantôt au Portugal tantôt en France sous un couvert des sociétés étrangères qui leur délivrent de prétendu contrat d'engagement sont acheminés directement d'Europe vers les territoires portugais d'Afrique pour semer de trouble au Congo. Mais il s'était félicité de la position française au Congo depuis que le substitut du procureur de la République de France était saisi du problème. En rendant hommage à la France, le chef de l'Etat précisait : « Nous pouvons que féliciter de l'attitude combien amicale de France. Au moment où d'autres essaient le désordre chez nous pour le compte d'intérêt financiers, la France l'amitié au-dessus des considérations égoïstes. Le Congo en prend bonne note. ^{66(*)}

À ce moment, il est facile de comprendre que l'attitude de Paris était devenue favorable au Gouvernement légitime de Léopoldville. Et par voie de conséquence, elle s'oppose à la politique de certains groupes financiers belges ou américains par exemple qui accordent leur confiance à Tshombe pour saboter le Nouveau régime congolais.

Nous avons aussi révélé par curiosité que, les mercenaires étaient payés 2.000 Francs français par mois pendant l'entraînement et 4.000 Francs français pendant l'opération, plus une prime de 50.000 Francs français une fois leur tâche accomplie. Mais les fonds que le « Patron » THIERRY de Bonnay recevait des agents de Tshombe ayant brusquement cessé d'arriver il paraît qu'il avait donné son accord quelques jours avant son arrestation à

KASHAMURU ANICET ^{67(*)} qui lui aurait proposé de rallier son équipe à l'armée régulière du congolaise parce que Thombe ne paie plus.

Donc la présence de MUHAMED BAHRI ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire Jeune Afrique (J. A) et de Kashamura permit Les personnes interrogées par les services Français de sécurité provoqua l'étonnement et permis à TSHOMBE de contre attaquer en affirmant que le camp de chandolas fonctionnait pour le compte de Léopoldville.

En effet il est compréhensif que l'ancien premier du Congo Tshombe (à ce moment en exil à Madrid), repoussa l'accusation portée contre lui par le gouvernement de Léopoldville d'avoir été à l'origine du camp de mercenaires qui vient d'être découvert en France.

A partir du 19 septembre 1966 Anicet Kashamura aurait fait une déclaration qu'il avait agi qu'en qualité de journaliste (nous sous attendons ministre d'information du temps de Lumumba en exil). Mais Bomboko pendant se temps ministre des affaires étrangères du Congo, avait démenti dans la même édition en disant pour sa part « ...que Kashamura ait eu un quelconque mandat de Léopoldville, c'est un exil politique, il a trempé dans la rébellion et il doit être châtié^{68(*)}

De cette façon, Bombomko avait exprimé un état d'âme tout à fait similaire à celui de certains milieux belges qui estimaient qu'il s'agirait des hommes préparés à la rébellion soumialot ou mileliste encore active qui a des sympathisants dans les milieux africains et dans la gauche européenne.

Par ailleurs on publia en décembre 1966 d'autres révélations sur le recrutement des mercenaires dans la région liégeoise : Près de cinq cents hommes auraient été recrutés et envoyés pour la plus part au Portugal et dans le territoires portugais d'Afrique. Le payer de l'organisation était ROGER LEVA.

Ce dernier était employé de Banque, ancien de la Force Publique au Congo de la police militaire katangaise sous la sécession et de l'ANC en 1965.

Ainsi donc s'ouvrit au second semestre de l'an 1967. une mutinerie grave provoquée par les officiers mercenaires dans la province orientale du Congo .

CHAPITRE TROISIEME

LE RAFFERNISSEMENT DES RELATIONS

INTERAFRICAINES

I. Le contexte général

De 1960 à 1965, le Congo actuel Zaïre a connu des crises internes successives , des troubles politiques, sécessions et rébellions.

Cette situation a suscité des réactions diverses qui ont engendré au niveau extérieur des amitiés ou des inimitiés. Elle a même contraint tous les acteurs africains des relations internationales à adopter des positions dictées forcement différentes.

Mais là ne pas notre propos, le notre consiste à étudier dans ce chapitre le déchaînement de prise de positions africains et le raffermissement des relations interafricaines a partir de 1965 à 1970. Durent cette période, nombreux faits constituent ce que l'on peut considéré comme question brûlantes. A savoir les positions internes du Zaïre, le problème des réfugiés le contentieux belgo congolais au sujet de l'Union minière du haut-Katanga dont la cause déterminante reste l'influence étrangère la plupart de ces événements ont contribué à tirer le Zaïre de son isolement. Le président Mobutu va inaugurer un nouveau style de la diplomatie dont les résultats allaient être d'insérer le Zaïre dans la scène politique de l'Afrique.

Le Zaïre fut assuré de l'appui moral d'autres pays africains, dans l'épreuve de force engagé contre l'ancienne Union-mière de haut-Katanga, et la manifestation du nationalisme authentique de la politique menée par les dirigeants Zaïrois.^{69(*)} En effet, ce conflit est déclenché après la consécration de LUMUMBA comme héros nationale et il a pour base la nationalisation de L'UMHK lorsque celui-ci suite a loi BAJIKA (cfr supra p 38), ait refusé de transférer son siège comme l'exigeait la loi, de Bruxelles à Kinshasa.

Aux des dirigeants de « l'Afrique révolutionnaire Kinshasa méritait donc à ce égard leur soutien total.

Quoi qu'il en soit, les dirigeants Zaïrois eux-mêmes délèguèrent dans plusieurs pays Africains des messages personnels qui devraient exprimer la position du gouvernement de Kinshasa

devant l'affaire et ainsi rallier à leurs vues les autorités africaines.

Ainsi donc, les relations qui seront analysées ici, sont surtout politiques et diplomatiques. Elles seront comprise au niveau de la conférence des Etats de l'Afrique Centrale et Oriental (CEACO) et en suite au niveau de l'Unité Africaine.

Les rapports particuliers entre le Zaïre et les Etats de l'Afrique de Nord et de l'Ouest mettront fin à ce chapitre. Ces liens concernant la période qui, le 24 novembre 1965 porte le général MOBUTU à la tête au pays jusqu'à la fin de l'an 1970.

Les relations entre le ZAIRE ET L'Afrique lusophone étant d'un autre type que le contexte abordé ici, ne seront pas étudiées.

L'Angola, la Guinée et la Mozambique sont encore sous le joug Portugais pendant la période considérée. Ces derniers veulent bien voir le régime e MOBUTU renverser afin d'arrêter de service de base aux mouvement de libération de l'Angola.

II. Relations au niveau de la conférence des Etats de l'Afrique Centrale et Orientale (C.E.A.C.O)

La C.E.A.C.O est un ensemble régionale purement politique au quel ont adhéré les Etat de l'Afrique centrale et orientale. Bien qu'elle déborde le cadre que nous nous sommes assigné ans ce travail, nous avons souhaité présenter son origines compter tenu de l'importances du rôle qu'elle a joué dans la solidarité du Zaïre avec les Etats membres. Le Zaïre a trouvé un soutien massif nécessaire à travers cette conférence pour sortir de la crise dont il fut l'objet.

1.Genèse et objectif

La conférence des Etats de l'Afrique centrale et orientale (C.E.A.C.O) tire son appellation de l'origine anglaise « Pan African Freedom Mouvement of East and Central Africa » (PAFMECA) 70(*) crée en novembre 1958 en Tanzanie.

Un des leaders de mouvement a défini son objectif en ces termes : « Nous sommes une bande des peuples soumis de Afrique orientale et centrale que nous rencontrons au mois une fois par an pour élaborer des idées et des plans politiques destinées à nous conduire hors de ténèbres de la dépendance et vers la lumière de la liberté complète ». 71(*)

Plus tard la PAFMECA devient d'abord PAFMECA (Plan African Freedom Movement of East, Central and South Africa).

Les activités de PAFMECA ne se limitaient pas seulement aux colonies Anglaises d'Afrique l' Est et de centre, mais l'aire du mouvement s'étendait aussi sur toute l'Afrique centrale. Orientale et Australe. 72(*) la libération totale de la région en question et l'aide aux mouvements nationalistes de libération furent des mobiles déterminants.

A la création de l'OUA, ce PAFMECA s'était déchargé sur l'organisation de l'unité africaine avec la conviction que ses buts poursuivis seraient plus efficaces au sein de celui-ci qui de reste avait hérité des membres et ses principale options.

Mais, vu les fréquences frictions qui mettaient en péril les relations de bon voisinage dans cette région de l'Afrique, les membres furent amenés a la renaissance d'une organisation à tendance politique dénommée : Conférence des Etats d'Afrique centrale et orientale en abrégé C.E.A.C.O.

La C.E.A.C.O. s'était assigné les même objectifs que le PAFMECA. Mais son importance réside par le fait qu'elle regroupait des Etats appartenant aux aires linguistiques différents notamment : Francophone, Anglophone et Arabophone 73(*)

2.Le Zaïre et C.E.A.C.O

Au lendemain de la deuxième république, le Congo actuel Zaïre vivait en fort médiocres relation avec les Etats voisins. Mais se rapport découvre un climat nouveau au sein de la conférence des Etats de l'Afrique centrale et orientale « C.E.A.C.O. cette découverte se situé au niveau du sommet de la C.E.A.C.O tenu à NAIROBI en Avril 1966 auquel le président MOBUTU participe personnellement et à celui de Kinshasa en 1967.

Satisfait de l'appui de ses homologues le chef de l'Etat Zaïrois avait tenu ses propos au cours d'un message adressé à la nation lors du deuxième anniversaire du pays : « Avant nous, les politiciens ignorant que notre pays se trouve au cœur de l'Afrique ont brillé par une politique d'hostilité à l'égard des pays frères lesquels politiciens mirent en conséquence le Congo au bas des nations africaines. Nous avons sorti la République Démocratique du Congo de cet « isolement ».

Nous avons renforcé le liens d'amitié avec tous nos voisins ;et même dans la limite de nos moyens, n'avons pas hésité à apporter notre soutien à ceux de nos voisins qui en avait besoin. La conférence e Nairobi à la quelle nous avons personnellement et effectivement participé, a insufflé dans les continent africain un vent nouveau de concorde et de solidarité.^{74(*)}

Pour le président Mobutu le bilan de l'action du Zaïre sur le plan des relations extérieures apparaît quasi positif. Par sa politique de fraternité, d'amitié et du bon voisinage, le nouveau régime s'est efforcé de mettre fin aux querelles intestines qui opposaient son pays à ses voisins. A présent, le président MOBUTU s'était félicité de l'appui de ses homologues. c'est là, un des avantages non négligeables que le Zaïre a obtenu de la C.E.A.C.O sur plan politique.

Mais au niveau du 2eme sommet tenu à Kinshasa du 12 au 14 Février 1967, le Zaïre avait été rassuré du soutien que les membres de la C.E.A.C.O était prêts à lui consentir. Ce fut une preuve de la solidarité la plus éloquente des plus hautes autorités de l'Afrique centrale et orientale au régime de MOBOTU.

Cette solidarité des chefs d'Etats envers le gouvernement de Kinshasa s'était exprimée avec plus de vivacité concernant l'épreuve de force que les autorités Zaïroises avaient engagé contre l'UMHK.^{75(*)}

Dans un document publié à l'issue de leur réunion de Kinshasa, ils déclarent ceci : « Après avoir reconnu les droits inaliénables pour tout pays souverain de disposer, comme il l'entend, des ressources naturelles, se trouve sur son sol, pour l'intérêt économique des ses citoyens et pour réaliser la justice sociale, ils ont proclamé leur soutien au gouvernement congolais dans les conflits qui l'oppose à l'ex-UMHK... ils proclament solennellement leur solidarité avec le Congo, ainsi qu'avec tout autre pays africain, qui prendraient des décisions similaires et ils sont résolu de s'opposer à toutes mesures de rétorsions politiques, économiques ou autres prises par les puissance étrangère et usant a contrecarrer l'exercice de ces droits et de la souveraineté nationale.^{76(*)}

Comme le témoigne ce message, le Zaïre est réconforté du soutien moral qui lui vient de ses partenaires de l'Afrique centrale et orientale.

Lors de l'affaire des mercenaires, la solidarité des pays membres de la C.E.A.C.O avec le Zaïre s'est manifesté aussi. Aux yeux de représentants de ce regroupement,t, l'opération des mutins du 5 juillet 1967 dans l'Est du Zaïre.^{77(*)} sous les commandement de deux officiers, le belge SCHRAMME et le français BOB DENARD , fut considérée comme une des créations des milieux financiers étrangers qui s'estimaient lésés par les mesures économiques prises par les autorités de Kinshasa.

Il était de leur devoir de soutenir celui-ci jusqu' au bout.

Ils le furent au niveau de l'organisation de l'unité africaine dont le quatrième sommet s'était tenu à Kinshasa pendant que les mutins continuaient à diriger leurs opérations les provinces orientales du Zaïre.

De ce qui précède nous pouvons dire que le Zaïre fut le pays qui gagné le plus l'intérêts politique de la conférence des Etats de l'Afrique centrale et orientale (C.E.A.C.O). Dans différents moment difficiles de son histoire depuis le nouveau régime jusqu'en 1970 un soutien indéfectible lui fut rassuré par les Etats membres. Sorti de l'isolement politique dans lequel il demeura longtemps, Zaïre avait trouvé indispensable de tissé des nouveaux liens et créer de solidarité au sein des organismes régionaux : U.E.A.C ., O.C.A.M. , O.N.U , et ...

S'agissant de la C.E.A.C.O sa faiblesse réside dans le fait qu'elle ne disposait pas structures institutionnelles permanentes destinées à coordonner les décisions des pays membres et à les traduire dans les faits. Nous allons étudié dans la section suivante les raisons qui ont motivé la solidarité des Etats africains avec les Zaïre au niveau de l'O.U.A

III. Solidarité au niveau de l'O.U.A

La nécessité de cette analyse à travers l'organisation de l'unité africaine (O.U.A) s'explique

par le fait qu'elle permet déjà l'idée que les membres de cet organisme se sont fait du nouveau régime et de ses problèmes. Le cadre chronologique de ces événements va de 1965 à 1970.

1. La position de l'O.U.A

Dès la prise de pouvoir par le Haut commandement, celui-ci avait reconnu clairement son appartenance à l'organisation de l'unité africaine.^{78(*)} Le Zaïre était resté très attentif aux activités de l'organisation panafricaine et ses rapports avec l'O.U.A. étaient restés excellents^{79(*)} le point essentiel de relations du Zaïre et les pays membres de l'O.U.A se situent dans le contexte de la tenue du quatrième sommet de l'unité africaine à Kinshasa en 1967.

Ce sommet revêt une double considération pour le Zaïre, il devait traduire le désir pour Kinshasa de poursuivre une politique conforme aux principes de l'O.U.A. il signifiait aussi le soutien de cette Afrique dont près de la moitié des délégations étaient représentées par leurs chefs d'Etats pendant ce temps, le Zaïre venait d'enregistrer sur le plan interne l'offensive des mercenaires à l'Est du pays ; et il se trouvait engagé dans une lutte d'indépendance contre l'ancienne Union minière du haut-Katanga.

Ainsi l'offre du Zaïre d'abriter les assises de quatrième sommet doit être comprise comme un geste symbolique devant approuver que l'époque ou l'ancienne république démocratique du Congo était « pomme de discorde entre les Etats africains était résolue »

Pour le Zaïre, rien que la tenue elle-même de ce sommet sur son territoire revalait une signification profonde.^{80(*)} Renforcée par la présence du secrétaire général de l'ONU UTHANT. La participation de ce dernier fut considérée par les autorités Zaïroises comme acte d'encouragement et de confiance.

Mais d'une manière objective, l'importance de ce sommet réside dans la nature des points traités parmi lesquels, l'affaire des mercenaires était placée au premier plan.

En effet, le Zaïre fut l'objet d'une agression par les mercenaires quelques mois avant la tenue du 4^e sommet. Pendant le déroulement de travaux de la conférence ces mercenaires assiégeaient encore la ville de Bukavu.

C'est ainsi, en vue de trouver des solutions au problème des mercenaires, l'O.U.A prit des mesures qui peuvent être présentées sous cet ordre :

- Condamnation énergique de l'agression perpétrée par les mercenaires contre le Zaïre.
- Exigence d'un départ immédiat des mercenaires du territoire du Congo avec l'aide d'organismes internationaux compétents.
- Invitation à tous les états membres à fournir aide et assistance au gouvernement de MOBUTU dans ces efforts visant à mettre fin à l'intervention criminelle des mercenaires.^{81(*)} l'intervention aux Nations-Unies à condamner cette pratique immorale et illégale et à prendre des mesures immédiates pour la supprimer.
- Demander à tous les pays d'interdire et de sanctionner le recrutement et l'internement des mercenaires sur leur territoire.^{82(*)}

A travers ces mesures, le Zaïre avait trouvé que le problème des mercenaires sur son territoire relevait désormais de l'Afrique toute entière et qu'il a cessé d'être personnel.

En exécutant de cette résolution, un comité spécial composé de l'Ethiopie et des Etats voisins du Zaïre fut constitué. S'agissant de leur évacuation, le chef de l'Etat Zaïrois en sa qualité de président en exercice du sommet de l'O.U.A adressa une demande de coopération et d'assistance au président du comité international de la Croix-Rouge qui était favorable à la demande.

C'est ainsi qu'un contingent militaire constitué sous les auspices de l'O.U.A et fourni à égalité par Congo Brazzaville, Soudan, le Burundi, et l'Ethiopie, devait assurer la protection des mercenaires désarmés durant la phase d'évacuation. La Zambie pour sa part avait consenti à mettre à la disposition de la Croix-Rouge les avions destinés à transporter les mercenaires européens de l'aéroport de KAMEMBE (Rwanda) à Malte d'où les intérêts rejoindraient les pays européens de leur choix.^{83(*)} Mais il est vrai que ceci ne fut pas appliqué.

En définitive, le sommet à Kinshasa ne reste un modèle de soutien apporté par les membres de l'O.U.A au Zaïre non seulement dans sa lutte contre les mercenaires, mais aussi dans celle de l'indépendance qu'il exaltait la solidarité africaine contre la domination étrangère.

2. Les relations particulières avec les Etats Africains

Dans ce paragraphe nous allons essayer d'étudier l'état évolutif des rapports entre le Zaïre et quelque Etats africains en raison de leur importance politique vis-à-vis de gouvernement de Kinshasa depuis le nouveau régime jusqu'en décembre 1970.

2.1 Avec les Etats de l'Afrique occidentale

Les relations du Zaïre paraissent inefficaces avec les Etats de l'Afrique occidentale jusqu'en 1967. Mais vers la fin de cette même année, un effort diplomatique fut déployé par Kinshasa. L'ambassadeur itinérant de MOBUTU effectua un périple qui le conduisit au Sénégal, au Mali, en Guinée, en Côte d'Ivoire.

Le but de son voyage était d'apporter un message personnel du président Zaïrois aux chefs d'Etats des pays visités. Et d'ailleurs ce périple se situait au moment où le Zaïre faisait face au conflit qui l'opposait à l'ex UMHK. Nous nous faisons l'idée que ce message concernait surtout à expliquer les orientations profondes du régime MOBUTU.

Mais le développement des relations avec l'Afrique occidentale se sont raffermies dans le cadre de l'organisation commune africaine et malgache (OCAM). Ce qui a réduit sensiblement la part de relations particulières, étant donné que celles-ci demeurent le plus souvent insignifiantes.

En fin ces liens ne seront pas analysés au niveau de cette organisme régional.

2.1.1. Le Zaïre et Côte d'Ivoire

Le rapport entre le Zaïre et la Côte d'Ivoire se sont développés à partir de 1967, période à laquelle se situait la visite du président Mobutu après les assises de l'OCAM de NIAMEY. Le président Zaïrois fut séduit par la méthode de plantation ivoirienne et, alors de son retour au Zaïre, aménagea le domaine présidentiel de la N'sele.

En 1968, ces liens se concrétisaient dans l'affaire MULELE : la Côte d'Ivoire se solidarisa avec le Zaïre et plaida même auprès de Brazzaville l'apaisement qui permit un certain dégel.^{84(*)} Dans les relations entre les deux rives du fleuve Zaïre.

Au niveau de l'OCAM, lorsque certains membres menacèrent de déconsidérer la tenue à Kinshasa à la réunion au sommet, suite à l'exécution de MULELE, la Côte d'Ivoire tout comme le Dahomey, et le Cameroun contribuent à dissiper les menaces. Pour aller, l'affaire MULELE était une affaire intérieure au Zaïre. Par conséquent, elle ne pouvait avoir d'incidence sur les affaires de l'OCAM.

Ainsi les relations Kinshasa-Abidjan furent considérées par plusieurs observateurs des problèmes africains comme pleines de promesse pour l'avenir non seulement de ces deux pays mais de toute l'Afrique. En 1972, ce lien connut un certain fléchissement suite à la prise de position de l'évêque ivoirien YAGO dans le conflit qui opposait l'Etat à l'Eglise au Zaïre.^{85(*)}

Il est nécessaire de rappeler que dans ce conflit, l'évêque ivoirien prit parti pour le cardinal MALULA. Ce qui suscita une réaction du gouvernement Zaïrois. Celui-ci qualifia cet évêque « d'apôtre menteur » qui n'avait pas compris que le temps ou n'importe quelle oust africain donnait des leçons à la République du Zaïre était dépassé depuis l'événement du régime du président Mobutu.^{86(*)}

En 1972 le Zaïre quitte l'OCAM. Ce départ est considéré comme une distance prise vis-à-vis de la Côte d'Ivoire dont le président BOIGNY est identifié comme un grand de l'OCAM.

2.1.2 Le Zaïre et la Guinée

Après l'indépendance du Zaïre en 1960, celui-ci comptait sur l'amitié de la Guinée qui lui resta longtemps attachée, même après sa mort la mémoire de LUMUMBA, dont l'entreprise s'identifiait au nationalisme panafricain. C'est-à-dire, au Zaïre elle ne pouvait être fidèle qu'au gouvernement qui menait une politique « progressiste ». c'est ainsi qu'après GINZENZA, ADOULA fut d'abord accepté par la Guinée. Mais avec l'installation de la rébellion armée, elle identifia ses intérêts politiques à ceux des insurgés du Comité National de Libération (C.N.L) et de MULE LE. Et lorsque TSHOMBE 1964, rentra à Kinshasa comme premier ministre, la Guinée ne lui cacha pas son hostilité.

Il faut noter que l'affaire de l'ancienne union minière du Haut-Katanga (UMHK) va devenir la position précise de Guinée vis-à-vis de régime de MUBUTU d'une façon relativement claire.^{87(*)}

La lutte engagée contre l'UMHK resta une entreprise qui, pour réussir exigeait certainement la solidarité africaine. La Guinée la lui apporta. Ainsi le président SEKOU- TOURE après avoir déclaré faire sienne la lutte révolutionnaire entreprise par le Congo pour l'indépendance économique, envoyant un message de soutien au président Mobutu : « devant les menaces préférées par ceux qui voudraient mener des activités sur le sol congolais, nous vous prions de compter sur le soutien total et inconditionnel de la Guinée ». ^{88(*)}

Le soutien apporté par ce pays ne peut être interprété comme les résultats des démarches entreprises le Zaïre en la personne de l'ambassadeur itinérant au près de la Guinée qui, jusqu'en 1967, hésita à reconnaître le régime de Mobutu. Ces réserves se signalèrent lors de la conférence de l'O.U.A à Kinshasa le président guinéen préféra s'y faire représenter au niveau ministériel et pourtant certains faits et gestes indiquaient l'orientation du régime Mobutu qui se proclamait nationaliste » et « progressiste » : élévation de Lumumba au rang de héros national, lutte de l'indépendance économique notamment contre l'UMHK, création d'une monnaie nationale, le Zaïre etc... Malgré tout cela, entre 1967 et 1971, aucun fait saillant ne vient révéler la qualité de rapports entre les deux pays.

Mais auprès une période d'hésitations, de relations quelque peu tièdes (1965-1971) on se pose la question de savoir pour quelle raison, les rapports guinéo-Zaïrois ont-ils connu un regain d'activité ?

La Guinée, on le sait, continuait à opposer un refus à toutes participations aux regroupements régionaux, dont les orientations lui paraissent peu conformes à sa vocation politique, dans ce contexte elle avait provoqué l'éclatement de l'organisation des Etats riverains du Sénégal (O.E.R.S). de même il se refusait à adhérer à l'organisation qui lui a accédé pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. A plusieurs reprises, elle fit connaître l'hostilité à la communauté économique de l'Afrique de l'est. ^{89(*)}

D'autre part elle a toujours considéré l'OCAM comme une association observatrice diminuant la chance de l'évènement d'une Afrique politique unie.

C'est ainsi qu'en 1972 , dès la décision du Zaïre de désertir le rang de l'OCAM ; au moment il prêchait « le combat de l'authenticité » a été considéré par la Guinée comme une preuve supplémentaire apportée à toute l'Afrique « révolutionnaire » de la détermination du régime Zaïrois à mener un combat progressiste au service du continent africain. Le président guinéen se contenta d'envoyer un message au peuple Zaïrois l'encourageant dans la voie de la révolution.

D'ailleurs la visite présidentielle de Mobutu en Guinée en l'an 1972 traduit un rapprochement certain attesté par les accords signés à ce moment^{90(*)} sur la coopération bilatérale entre deux états.

Ce rapprochement se traduit par l'inauguration d'une escale d'air -Zaïre à KONACKRY et, par l'échange de nombreuses délégations politiques, sportives et militaires.

2.2. Relation avec les Etats de l'Afrique du nord

S'agissant des Relations du Zaïre avec l'Afrique du nord

, il faut signaler la normalisation des liens avec l'Egypte d'une part avec les pays de Maghreb d'autre part. Et cela de la normalisation de sa politique interne.

2.2.1 Relations Zaïrois-egyptiennes

De tout le gouvernement Zaïrois qui/se sont succédés depuis 1960 jusqu'en 1965, le gouvernement de Lumumba était le premier à gagner la confiance des autorités égyptiennes. Mais à partir de 1964 avec le gouvernement Tshombe, les relations Zaïrois égyptiennes s'empire. Cette situation coïncide avec le sommet de l'O.U.A tenu au Caire en juillet 1964, où la délégation congolaise dirigé par TSHOMBE fut refusée d'assister sur l'ordre de NASSER. Dès son retour l'ambassade d'Egypte fut priée de quitter /Kinshasa en 1965. c'est l'interruption de relation diplomatique entre les deux pays.

Avec l'événement du nouveau régime, ces relations connaîtrons un nouveau souffle en 1968 par les échanges d'ambassade et des visites officielles. La solidarité africaine exaltée par le Zaïre dans le conflit engagé contre l'ancienne Union minière du Haut-Katanga lui fut ainsi assuré par les autorités égyptiennes. Le progrès égyptien dans éditorial signifiait le Congo de la « solidarité totale » de l'Egypte.^{91(*)}

Pendant le conflit israélo-arabe, la position du Zaïre fut celle annoncé par Mobutu le 4 octobre 1973 devant la tribune des Nation-Unies à New York. C'est pourquoi sur la demande de l'O.N.U, le Zaïre avait accepté ses soldats dans les troupes de casques bleu sur front de bataille pour faire accepter le cesser le feu entre les deux belligérants. La politique de la coopération économique et commerciale va favoriser leurs relations. Depuis 1964, il existe un accord d'échange commerciaux entre les deux pays. Fut signé par le représentants respectifs et portant sur les produits agricoles, pharmaceutiques, minière, de carrière et divers autres produits.

En février 1964, le président Mobutu fut le l'invité de son homologue égyptien Mr le président ANNUEER EL SADETE. Plusieurs délégations égyptiennes ont visité à leur le Zaïre.

2.2.2 Relations Zairois-algeriennes

Depuis 1962 jusqu'à près, les relations entre le Zaïre et l'Algérien n'ont pas connues un épanouissement harmonieux. Ceci pour plusieurs raisons : l'Algérie peu être rangée parmi les pays Africains qui se sont ingérés dans les affaires intérieures du Zaïre d'une façon ouverte. ce comportement va déterminer la prise de position de l'Algérie dans les organismes internationaux au sujet de certaines crises qui ont secouées le Zaïre. C'est le cas de la rébellion 1964-1966 et voir même dans le mouvement de la libération de l'Angola en 1974 et dans le premier et deuxième conflits du Shaba.

Comme on peut le constater, ces deux pays ne parlent pas souvent le même langues sur les problème qui mettent en conflit les Etats. C'est-à-dire que l'Algérie a opté pour son développement « socialisme » alors que le Zaïre a maintenu la neutralité entre les deux blocs antagonistes.

A cause de la condamnation de MULELE PERRE, ancien ministre de l'éducation du gouvernement LUMUMBA et chef de la rébellion au Kwilu, les relations entre les pays s'empire d'avantage.

Lors de l'enlèvement du 29 juin 1967 de l'ancien premier ministre TSHOMBE, le Zaïre avait exprimé son désir sur l'ex tradition de l'intéressé. Mais l'Algérie avait exigé et réclamait un prix élevé en contre partie. Elle insistait non seulement sur la rupture complète relations tant diplomatique que militaire entre Zaïre et Israël. Elle voulait ensuite un alignement de la politique étrangère du Zaïre sur celles de Etats africaines révolutionnaires et progressistes et une amnistie totale des hommes de gauche en exil.

Pour les autorités de Kinshasa, cette mesure créerait en fossé infranchissable avec ses amis sur lesquels il pouvait le plus compter : Les Etats-Unis et l'Israël. D'ailleurs même si Mobutu était disposé à aller au-delà, il ne pouvait pas d'autant moins que quelques cinq jours après la capture de TSHOMBE. Stenleyville et Bukavu furent attaquées d'une façon qui concordait plus au moins avec le rôle qui leur avait été attribué dans le plan Kerilis.^{92(*)}

Le président Mobutu fut appel au soutien américain. Ce soutien lui arriva rapidement sous forme d'unité de 30-130 de forces aériennes américaines. Ce n'était pas le moment de heurter les américains.^{93(*)}

En juillet 1972, on assista à une amélioration progressive de ces relations politiques entre les deux pays. Elles sont caractérisées par les différentes visites officielles, d'amitiés et de solidarités effectuées à Alger et à Kinshasa.

2.2.3 Relation Zaïre marocaines

En 1965, l'action du nouveau régime en matière de la politique étrangère affirme que « le Zaïre dont la délégation s'était vu refusé l'accès à la conférence de l'O.U.A en 1964 parce que conduit par le défenseur des intérêts impérialistes, a été en 1967, l'organisateur du 4ème sommet de l'O.U.A ». ^{94(*)} Ce fut le début d'une ère nouvelle dans l'histoire des relations extérieures du Zaïre avec l'Afrique.

Ce climat nouveau dans les relations politiques entre le Zaïre et le Maroc s'affirme par l'échanges des ambassades depuis novembre 1968 de part et d'autre, ainsi que des nombreuses visites tant officielles que privées. Pour cela nous pouvons citer celles effectuées par le président Mobutu en 1968 sur l'invitation du roi ASSAN II du Maroc, ainsi que par celles des différents commissariats d'Etat du Zaïre au Maroc.

Du côté marocain, dans le même cadre de la solidarité plusieurs émissaires du roi Hassan II ont visité le Zaïre.

La coopération économique et commerciale entre les deux pays durant la législature et presque inexistante, suite aux événements qu'a connu le Zaïre au cours de cette période. Mais depuis l'avènement de la 2ème république, la coopération bilatérale est bonne traduite par la signature de nombreux accords : un d'ordre commercial fut signé le 14 octobre 1972 actualisant deux anciens accords commerciaux signés jadis Rabat le 4 décembre 1969 et le 16 avril 1970. au terme de ces accords, le Zaïre exporte vers le Maroc des produits végétaux, des produits industriels, et des produits miniers. Le Maroc fournit de côté, des vins, des légumes frais ; des conserves, du sucre, des jus des fruits, des phosphates, des explosifs et des spécialités pharmaceutiques destinés au Zaïre. Le Maroc participe aux différentes foires internationales de Kinshasa. Preuve de liens de solidarité entre les deux pays.

2.3 Les Relations avec les Etats de l'Afrique équatoriale

2.3.1 Le Zaïre et le Congo -Brazzaville

Les relations entre le Zaïre et la république populaire du Congo ont été soumises à un rythme alterné de tensions et de rapport amicaux (1965-1970). Depuis l'avènement du régime de MOBUTU, les rapports entre les deux pays étaient d'une cordialité plus que fragile; ils restaient tentés de méfiance réciproque. Cette fragilité des relations entre les deux rives fut aussi mise en nu, un après l'accession de Mobutu au pouvoir, par l'affaire LUBAYA. Celui-ci avait participé à un complot éventé. ^{95(*)} et s'était réfugié à Brazzaville. Le gouvernement de Kinshasa menaça de rompre ses relations diplomatiques avec les pays qui l'avait hébergé. Mais les efforts de rapprochement furent dès 1967 entrepris de part et d'autre du fleuve Zaïre par l'échange de messages entre les deux présidents et par la multiplication des contacts au niveau des ministères des affaires étrangères. ^{96(*)}

La normalisation de rapports entre les deux pays s'accomplit en mars 1968 par les change des chargés d'affaires. Mais très vite ces bonnes relations allaient se détériorer. En avril de la même année, il y a création de l'union des Etats de l'Afrique centrale (U.E.A.C), considérée comme une offensive du Zaïre contre les pays d'union Douanière et Economique de l'Afrique centrale (U.D.E.C.O) dont fait parti la république populaire du Congo.

En août 1968, des mutations politique se produisirent à Brazzaville; Masamba débat était renversé et fut remplacé par N'gouabi. Mais l'affaire Mulele allait bientôt contrarier cette bonne volonté de donner un nouvel élan entre Kinshasa et Brazzaville. Mulele est un des principaux animateurs de la rébellion au Kwilu. Il s'était réfugié au Congo au lendemain de la rébellion et regagnant Kinshasa avec le ministre des Affaires étrangères du Zaïre Justin Bomboko. Celui-ci avait entrepris des négociations avec les autorités de Brazzaville concernant le retour de Mulele dans le cadre de l'amnistie. Mais le cours des événements

changea et se précipita sa à faveur. Le tribunal jugea et le condamna à être passa par les armes. Malgré l'intervention des autorités congolaises, son exécution eut lieu. Brazzaville estima dès lors que le gouvernement avait été profondément offensé dans son honneur et sa dignité dans cette trahison et la mauvaise fois du gouvernement de Kinshasa.^{97(*)}

Nous avons découvert par curiosité que cette condamnation fut influencé par les autorités de l'armée Nationale Congolaise. Sous cet effet la loi d'amnistie fut interprétée comme n'ayant pas d'application aux criminels de la guerre dont notamment Mulele, Soumialo^{98(*)} et Mbeya. Mais seulement à ceux qui s'étaient laissés entraîner dans la rébellion et qui étaient par conséquent connus irresponsables^{99(*)}

C'est ainsi que le gouvernement de la république populaire du Congo rompit ses relations diplomatiques avec Kinshasa et entendit porter l'affaire devant les instances internationales, notamment l'OUA.

Un dégel sembla possible après l'action du président ivoirien et celle du président gabonais Bongo en 1969. celui-ci rencontra vers fin janvier le président Mobutu à Libreville. suite à cette médiation, les deux présidents Mobutu et N'gouabi s'engagèrent à mettre un terme à leur querelle. Ce ne qu'en 1972 que les relations entre les deux rives se régularisèrent. Les retrouvailles se passèrent à Franceville au Gabon à la faveur de la fête nationale gabonaise. Et depuis, les deux pays entretiennent des relations de cordialité et pratiquent une coopération de haut qualité.^{100(*)}

2.3.2 Les relations Zaïre gabonaises

Les relations Zaïre gabonaises depuis l'avènement de régime Mobutu son excellentes. Et lors le Zaïre amorça en 1968 son offensive diplomatique pour la création des Etats de l'union de l'Afrique centrale, il comptait surtout sur l'état de ces bonnes relations pour tenter d'y associer le Gabon. Mais on sais que Libreville resta à l'est de la nouvelle union et préféra garder ses anciennes attaches avec l'UDEAC qui, du fait de la négociation du traité d'union par la république centrafricaine et le Tchad, était entré momentanément en crise.

Malgré tout, les rapports entre ces deux pays bons même au-delà de 1970. la médiation du Gabon dans les brouilles répétées par le Zaïre et la république populaire du Congo qui aboutit à la réconciliation à Franceville des présidents : Mobutu et N'gouabi reste une preuve évidente.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse sur la « question congolaise dans les relations interafricaines », il est important de mettre le mot de la fin en envisageant les perspectives d'avenir.

C'est ainsi, avant d'examiner les attitudes prises par les Etats africains à l'égard du Zaïre concernant les crises auxquelles il fut confronté, une description a été faite en mettant d'abord l'accent sur les mobiles des différends entre KASA-VUBU et TSHOMBE vers le dernier trimestre de l'année 1965. Ensuite, une attention particulier a été mise sur les aspects considérés comme brûlants de la politique du Zaïre depuis le nouveau régime jusqu'en décembre 1970.

De ce que l'on vient de dire, on peut déduire que, les oppositions internes du Zaïre étaient dominées par les divergences de vues entre KASA-VUBU et TSHOMBE. A propos de ces derniers, nous avons trouvé qu'ils avaient entrepris des hostilités politiques qui tendaient à plonger le pays dans le chaos et provoqueraient les interventions étrangères.

En effet, cette lutte politique n'avait pas permis au pays de développer les bonnes relations extérieures. D'ailleurs, la situation interne, on le sait, fut caractérisée par l'action insurrectionnelle dont l'appui directe venait de certains pays africains dont autre ceux qui furent hostiles à TSHOMBE ne trouva rien de mieux que de renouer avec les pays qui leur fournissaient de l'aide et les soutenaient. Pour cela, une orientation politique africaine du Zaïre s'imposait. TSHOMBE en fit le frais, car pour se rendre crédible aux yeux de l'Afrique « révolutionnaire », il fallait nécessairement l'écarter du pouvoir. Une fois écarté, le dialogue pouvait être amorcé avec l'Afrique de « durs »^{101(*)} par le truchement de l'OUA où le rôle de l'ancien Premier ministre restait fortement contre versé sinon contesté.^{102(*)}

La concordance sur le plan intérieur et extérieur aboutit à la révocation de TSHOMBE avant les assises de l'Accra qui se tinrent à partir du 21 octobre 1965. KASA-VUBU nomma pour

lui succéder KIMBA qui ne parvint pas à obtenir l'investiture du Parlement dominé par les partisans de TSHOMBE.

A cet effet, l'intervention de l'armée dans les affaires politiques du pays en novembre 1965 est la suite logique des péripéties de l'affrontement de politiciens KASA-VUBU et TSHOMBE. A son avènement, le Générale MOBUTU hérite d'une situation politique préoccupante. Le Zaïre avait en rapport difficiles avec les Etats voisins.^{103(*)} La première tâche du Président MOBUTU consista alors à faire connaître sa politique vers l'extérieur, à rétablir la sécurité aux frontières et « subsidiairement » à faire accepter la légitimité de son régime.

L'occasion importante de la concrétisation de cet objectif fut d'abord la conférence des Etats de l'Afrique centrale et orientale

(CEACO) tenue à Nairobi en avril 1966 et surtout celle de Kinshasa de février 1967 ; ensuite le quatrième sommet de l'OUA de 1967 à Kinshasa. La solidarité des pays membres envers le gouvernement de Kinshasa s'exprima avec plus de rigueur dans l'affaire des mercenaires qui occupaient encore le territoire oriental du Zaïre . Et à la suite de force des autorités Zaïroises engagée contre le double refus de l'Union minière du Haut - Katanga(UMHK) du 23 décembre 1966 de transférer son siège social au Zaïre et de verser à Kinshasa environ huit milliard de francs belges représentant la contre valeur des stocks de métaux accumulés à l'étranger.

Les chefs d'Etat et de gouvernements présents à ces sommets, se rendirent compte que, les malentendus qui existaient entre leurs pays étaient dus aux séquelles du colonialisme, notamment les frontières artificielles qui séparent et où résultent de nouvelles pressions externes et internes qui ont surgi après l'indépendance. Ils ont constaté d'autre part que dans de nombreux cas, les relations entre voisins ont subi des tensions par suite des activités de certains réfugiés qui utilisent les pays d'accueil comme base de subversion et d'agitation politique contre leurs pays d'origine. Ainsi décidèrent-ils, tout acte contraire au droit d'accueil entraînera absolument l'expulsion des intéressés.^{104(*)}

En effet, les relations extérieures semblent être améliorées sous le nouveau régime que durant la première législature. Nous pouvons pour raison de commodité diviser l'étude de cette période en deux étapes :

- La première étape va de 1965 à 1968, celle-ci est encore marquée par les lourds héritages des années précédentes et la lutte de l'indépendance économique. C'est ainsi que son action diplomatique sur le plan africain, visait d'abord les pays voisins pour réaliser les objectifs immédiats : maintenir la paix et assurer la sécurité aux frontières.

La deuxième étape se situe à partir de l'année 1968. Elle est caractérisée par un déploiement d'une activité diplomatique intense pour développer les relations avec l'Afrique tout en cherchant à consolider les acquis de la première période.

Mais il s'en suit que , le développement de relations diplomatiques du gouvernement de MOBUTU avec les pays africains s'effectue à un double niveau : celui des initiatives individuelles dans le cadre des liens particulières et celui de regroupements régionaux et panafricains. Pour cela, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), devait encourager le système de coopération interafricaine non seulement dans le domaine de relations politiques et diplomatiques, mais aussi dans la promotion des échanges commerciaux entre pays africains afin de consolider l'unité et les meilleurs rapports. Pour maintenir ces relations stables, la résolution des problèmes au niveau continental pouvait être déterminée par un accord plus large entre Etats africains sur les priorités intérieures et extérieures. Cet accord devra inclure un critère de légitimité interne plus satisfaisant que simple exercice de pouvoir et une attitude commune envers le phénomène de pénétration du Néo-colonialisme.

BIBLIOGRAPHIE

¹⁰⁵ N'KWAME NKRUMA, I speak of Freedom, New-York 1961; p. 257. Traduit de l'anglais par Y. LELOUX, cité dans CAHIERS ECONOMIQUES ET SOCIAUX, vol . III , sept. 1970 IRES Lovanium Kinshasa p. 417.

¹⁰⁵ M.P.R : Mouvement Populaire de la Révolution

¹⁰⁵ Dès le 15 juin 1964, le Premier Ministre ADOULA annonça son intention de remettre la démission à la date du 30 juin dans un souci de créer un précédent conforme aux meilleures transitions démocratique.

¹⁰⁵ Congo 1964, EDITION DU SCRIP, Bruxelles PP 161-164 interview du 21 juin 1964.

¹⁰⁵ Kalonji Mulopwe déclarait à paris : « je rentre au Congo pour joindre mes efforts à ceux de tous les autres leaders dans la recherche d'une solution définitive à la crise congolaise qui n'a que trop duré ». dans LE SOIR du 28 et 29 juin 1964, cité dans Congo 1964 pp 164-165

¹⁰⁵ Congo 1964, op. cit. p.441

¹⁰⁵ Avant on avait parlé de 5.000 gendarmes pendant cette période ce chiffre est en effet de 20.000 et même 40.000, Congo 1964, op. cit. ; p.442.

¹⁰⁵ GENDARMERIE KATANGAISE est une force créée par Tshombe lors de la sécession du Katanga .La majorité des gendarmes s'étaient réfugiés en Angola ou ils ont opté pour Le M..P.L.A. et combattu à ses côté pour la victoire de NETO. Depuis 1968, ils se sont donnés le nom de « FRONT Nationale de libération du Congo » (F.N.L.C) . En compensation de services rendus, Agostino Neto leur installation à la frontière congolaise (Zaire) avec la promesse paraît-il d'une prochaine aide pour prise de pouvoir à Kinshasa.

¹⁰⁵ Dans son art. 180 et art. 185.

¹⁰⁵ Etant donné que la constitution était promulguée de le 1^{er} Août 1964, les élections devraient avoir lieu le 1^{er} mai 1965(date la plus rapprochée) ainsi les présidentielles pouvaient se passer entre le 1^{er} octobre 1965 et le 1^{er} janvier 1966.

¹⁰⁵ La tâche du gouvernement de transition ne fut pas simplement d'organiser les élections comme prévoyait l'article 185 de la constitution de Luluabourg, mais elle fut aussi de s'attaquer d'abord à la reconquête de zones où s'était crée le gouvernement de la république populaire du congo. Source : LE MOIS EN AFRIQUE, p. 53.

¹⁰⁵ Congo 1965, Edition du CRISP, Bruxelles, p. 6.

¹⁰⁵ CONACO : Convention nationale congolaise. Parti politique de Moise Tshombe Premier ministre . La perspective d'élections avec Munongo Godefroid à l'intérieur devait logiquement donner la victoire aux liste CONACO. Ce qui avait d'ailleurs incité les politiciens surtout en provinces, à user de cette étiquette pour s'assurer le succès.

¹⁰⁵ Congo 1965, op. cit., p-p. 10-12.

¹⁰⁵ Ministre de l'intérieur membre de CONACO qui à cette époque dirigeaient perspectives électorales.

¹⁰⁵ Message radiodiffusé du 30 avril 1965, cité dans Congo 1965, op. cit. pp 12-13.

¹⁰⁵ Message radiodiffusé du 30 avril 1965, cité dans Congo 1965, op. cit. pp 12-13.

¹⁰⁵ Idem.

¹⁰⁵ Dans LIBRE Belgique du 5 mai 1965.

¹⁰⁵ Congo 1965, op. cit. pp 24-25.

¹⁰⁵ Idem

¹⁰⁵ Discours du chef de l'Etat KASA-VUBU à l'ouverture de la session ordinaire de la 2^{ème} législature, cité dans Congo 1965, p. 340.

¹⁰⁵ LANTIER(J), Le temps des mercenaires, faut-il les condamner ? Ed. Marabout, Bruxelles 1967, 297 p p. 248.

¹⁰⁵ Parmi ces officiers, on peut noter la présidence de Colonel L. BOBOZO, Lieutenants Colonels : MASIALA, L. MULAMBA, D. NZOIGBA, F. ITAMBO, A. BANGALA, P. INGILA, T. TSHIATSHI, A. MUYANGI, A. SINGA, L. BASURI, F. MALILA et A. TUKUZU.

¹⁰⁵ Proclamation du Haut commandement militaire en date du 25 novembre 1965 ; recueillie dans Congo 1965, pp 411-412.

¹⁰⁵ Dans JEUNE AFRIQUE, N° 20 du 13 décembre 1964.

¹⁰⁵ COURRIER D'AFRIQUE du 8 décembre 1965 cité dans Congo 1967, p. 454.

¹⁰⁵ Cfr Congo 1965, op. cit. p. 145

¹⁰⁵ Dans le COURRIER D'AFRIQUE DU 28 décembre 1965, cité dans Congo 1967. pp.454-455.

¹⁰⁵ COURRIER D'AFRIQUE du 8 décembre 1965 cité dans Congo 1967, p. 454.

¹⁰⁵ Dans l'Agence CONGOLAISE DE PRESSE DU 5 avril 1966, citée dans Congo 1966 p. 477.

¹⁰⁵ Idem

¹⁰⁵ Dans l'Agence CONGOLAISE DE PRESSE DU 5 avril 1966 citée dans Congo 1966 p. 477.

¹⁰⁵ DISCOURS, MESSAGES ET ALLOCUTIONS du président Mobutu 1966 p. 215

¹⁰⁵ Petit Larousse en couleur, Ed. Larousse Paris 1983. 1798 P.

¹⁰⁵ La motivation personnelle, était objet soit de l'argent, soit due à l'instinct de destruction, soit un exilé qui cherche à conquérir le pouvoir.

¹⁰⁵ Congo 1965, Op. Cit., p. 351.

¹⁰⁵ Le colonel VANDERWALLE fut administrateur en chef de la sécurité coloniale jusqu'au début 1960. Il fut chargé ensuite avec plein pouvoir d'une mission capitale au Katanga, en janvier 1961, puis consul belge à Elisabethville (Katanga) jusqu'à la fin de la sécession Katangaise. Il fut conseiller militaire de TSHOMBE en 1964. c'est lui qui constitua KAMINA , cinquième brigade mécanisée incluant des mercenaires de toutes nationalités et des éléments de l'ancienne gendarmerie pour le compte de TSHOMBE.

¹⁰⁵ ZIEGLER (J), La contre révolution en Afrique, Ed. Payot, Paris 1963, pp 60-61.

¹⁰⁵ CONGO 1966, Op. Cit., P. 352.

¹⁰⁵ Après la sécession, le noyau militaire tshombiste replié en Angola, comptait parmi ses responsables :J. SCHRAMME pour les forces terrestres, Bob Denard pour les équipements J. PUREN pour l'aviation.

¹⁰⁵ Dans le PROGRES du 22 janvier 1964.

¹⁰⁵ SCHRAMME : Il s'agit d'un colon belge devenu officier dans la gendarmerie Katangaise pendant la sécession 1960-1962. Il fut dans la force engagée contre la rébellion 1964-1966. Il semble que cet officier fut décoré pour services rendus au Congo, ce qu'affirme le COURRIER D'AFRIQUE du 17 janvier 1967.

¹⁰⁵ REMARQUE CONGOLAISE du 12 septembre 1964 citée par Verhaegen et Libois dans CONGO 1967, Op. Cit. pp 349 - 413.

¹⁰⁵ CONGO 1964, Op. Cit. pp 355 - 356

¹⁰⁵ Les cubains et les citoyens des Etats-Unis d'Amérique recrutés par la C.I.A. étaient des aviateurs destinés aux six T-28 mis alors à la disposition du Congo.

¹⁰⁵ Dossiers du CRISP. CONGO 1967.

¹⁰⁵ C'est le Président KASAVUBU qui avait représenté le Congo à cette conférence et son Ministre aux affaires étrangères fut Cléophas KAMITATU MASSAMBA..

¹⁰⁵ MAMB A WA NGINDU, le regroupement régional dans la politique étrangère du zaïre, IRS 1980, pp 78-79, le conseil de sécurité de L'ONU, avait eu des points de vue communs avec l'ONU vis-à-vis de sa position pour le départ des mercenaires de congo.

¹⁰⁵ Congo 1966, op.cit. p 339

¹⁰⁵ Lors de la session extraordinaire des chambres législatives du 20 septembre 1965, NENDAKA, BOMBOKO et KAMITUTU étaient dans le groupe favorable au président KASAVUBU et opposé au premier ministre Tshombe. Cfr SUPRA P. 11 S. 3.

¹⁰⁵ L'opposition extérieure et comprise en ce sens qu'elle s'applique à des congolais et étrangers opérant en dehors du pays.

¹⁰⁵ ARDECHE : est un département appartenant a la circonscription judiciaire de NIMES au sud de Paris.

¹⁰⁵ C'est spécialement la Belgique, le Portugal et L'Espagne qui étaient accusés de fournir un relais au mercenaires pour le Congo

¹⁰⁵ LATIN (J), op. cit. p 219.

¹⁰⁵ Congo 1966, op. Cit. , pp 339-444

¹⁰⁵ DETRY (R), précise les lieux en donnant l'adresse complète : « Bruxelles, avenue de la raine, place de Bronchère, rue de Pépin ; A Liège dans l'hôtel de ville A Anvers : le recrutement se fait dans les cafés et Dancing. Information recueillie in le SOIR du 22 septembre 1966. p. 7

¹⁰⁵ LANTIN (J) ? OP. Cit. p 219

¹⁰⁵ DST : c'est une de branches de police nationale Française Spécialisée dans le contre espionnage et les ingérences étrangères

¹⁰⁵ CHANDOLAS :c'est une vieille ferme fortifiée située dans L'ARDECHE au sud de la France. cette ferme était loué par LOUIS TSHIBON colonel Mais le véritable propriétaire était ALYSEE TOULOUZE, plus vingt trois personnes vde nationalité différentes furent arrêtées dans ce domaine dons quelque français attirés par l'aventure et par du gain. Seul Elysée le propriétaire fut libéré en raison de son âge plus au moi 88 ans

¹⁰⁵ tshierry DE bonnay 2TAIT R2PPRESENTANT DE LA SOCIÉTÉ français Display Publicité,sise 62, rue Tiquetonne à Paris sous couvert de la les mercenaires, la plupart ancien légionnaires parachutiste étaient recrutés en qualité de « techniciens ».

¹⁰⁵ CONGO 1966 , op. Cit. pp 357-358

¹⁰⁵ Dans L' AGENCE France PRESSE du 18 septembre 1966 p . 4

¹⁰⁵ KALUBI (M), op cit. , pp. 199-201

¹⁰⁵ idem

¹⁰⁵ Dans l'Agence France Presse, 19 septembre 1966, citée par le professeur KALUBI N'KOLA , op. cit. p.201

¹⁰⁵ ANICET KASHAMURU est un ancien ministre à l'information du gouvernement de LUMUMBA . D'après France soir, ce ministre était un envoyer du gouvernement congolais à THIERRY de BONY.

¹⁰⁵ Dans L'AGENCE France PRESSE, du 19 septembre 1966

¹⁰⁵ JEUNE AFRIQUE DU 15 Janvier 1967, citée in chronologie de la politique africaine, janvier et février et février1967 p. 53

¹⁰⁵ Mouvement Panafricaine de la liberation de l'Afrique Orientale et Centrale.

- ¹⁰⁵ Propre d'un leader Ougandais tenu à la conférence de PAFNECA à Addis-Abeba e 1962 : dans ETUDES CONGOLAIS Vol. v n° janvier 1963 Kinshasa, citée par MMBA WA NGINDU ? OP. Cit. p 92
- ¹⁰⁵ Aux délégués nationalistes des partis politiques et de syndicats des territoires britanniques, Virent en effet se joindre représentants des gouvernements certains Etats nouvellement indépendants : Burundi, Ethiopie, Rwanda, Somalie, Soudan et le Zaïre.
- ¹⁰⁵ Jusque là, la C.E.A.C.O groupait six sept pays dont, Somalie, Tanzanie, Zaïre, Zambie, Burundi, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, parmi la quelle se ajouté la RCA ET LE Congo Brazzaville en 1967, le Tchad en 1968, Gabon et la guinée Equatoriale en 1967 et le Cameroun en 1974.
- ¹⁰⁵ Message de 30 juin 1966, prononcé à l'occasion du 6 eme anniversaire e l'indépendance du Zaïre dans DISCOURS, ALLOCUTION ET MESSAGE DE MOBUTU Tome I , Ed. J . A . , Paris 1975.
- ¹⁰⁵ Cfr Supra pp 36-38
- ¹⁰⁵ Déclaration de KINSHASA 14 février 1967, citée par MBAMBA WA NGIDU , cit. p. 100
- ¹⁰⁵ Cfr Supra pp 69-77
- ¹⁰⁵ Proclamation du Haut commandement lors de la prise du pouvoir le 24 novembre 1965
- ¹⁰⁵ Déclaration de DIALLO TELLI (Secrétaire Général de l'O.U.A à l'époque), lors de manifestation du 1^{er} anniversaire du
- ¹⁰⁵ Les préparatifs dont la construction de la cité de l'OUA au Mont Ngaliema en est la preuve évidente.
- ¹⁰⁵ On se proposait la constitution d'une armée africaine qui combattrait les mercenaires dans le cas ou ces derniers refusait de quitter le pars
- ¹⁰⁵ congo 1967, op Cit p 466
- ¹⁰⁵ Discours du président MOBUTU lors de la séance de l'ouverture du comité ad hoc de l'O.U.A le 11 novembre 1967 cité dans l'AGENCE CONGOLAISE DE PRESE du 6 décembre 1967.
- ¹⁰⁵ JEUNE AFRIQUE N° 308 DU 28 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE 1968.
- ¹⁰⁵ Ibidem.
- ¹⁰⁵ JEUNE AFRIQUE N° 308 DU 28 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE 1968.
- ¹⁰⁵ Le conflit entre l'UMHK et le peuple Zaïrois, collection c'est quoi OKAPI, Kinshasa 1963, p. 23
- ¹⁰⁵ Chronologie politique africaine, Janvier Février 1967, p.5 cité dans congo 1967 p. 419.
- ¹⁰⁵ BIANES (P) ANNEE AFRICAINE 1972 , P. II 41
- ¹⁰⁵ FRANCOIS Constantin, Les relations internationales en 1972, ANNEE AFRICAINE 1972 , CEAN p. 219.
- ¹⁰⁵ Chronologie politique africaine, Janvier Février 1967, p.53 dans Congo 1967 p. 419.
- ¹⁰⁵ Affaire Kerilis Cfr Supra P. 69
- ¹⁰⁵ Congo 1967 , op. cit. pp. 339-340
- ¹⁰⁵ Congo 1967 , op. cit. pp. 450-451
- ¹⁰⁵ Les comploteurs étaient KIMBA, ANANY, MAMAMBA et BANBA, ces « conjurés de Pentecôte » furent pendus, tandis que LUBAYA trouve asile à Brazzaville.
- ¹⁰⁵ Bomboko J le Zaïre et l'Afrique centrale 200 ans de coopération et d'échange, texte inédit, conférence du 15 juin 1954 au département des affaires étrangères.
- ¹⁰⁵ (1). Congo 1968, Dossiers du CHRIPS, Bruxelles, p. 171.
- ¹⁰⁵ Soumialo a animé la lutte armée au nom du C.N.L. dans l'est du pays (Bukavu et Nort
- ¹⁰⁵ Ibidem.
- ¹⁰⁵ ANNEE AFRICAINE 1972, op. cit. , III.
-)¹⁰⁵ Nous avons emprunté ce terme du dossier du CRISP Congo 1965, op. cit., p.388.
- ¹⁰⁵ Congo 1965 ; op. cit., p.388.
- ¹⁰⁵ Discours bilan prononcé par le Président MOBUTU le 24 novembre 1968 lors du IVème anniversaire du nouveau Régime, tiré dans le discours, allocutions et message Tome I, déjà cité pp. 349-364.
- ¹⁰⁵ Communiqué final publié à Nairobi le 02 avril 1966 cité par MAMBA WA NGINDU op. cit., p.97.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE 1

I course au pouvoir TSHOMBE-KASA-VUBU 4

1. Les ex-gendarmes katangais dans l'armée nationale 5

2. Les élections législatives 6

3. Vers la destitution de TSHOMBE 9

II. La prise du pouvoir par l'armée 10

I. Définition du concept mercenaire 15

II . Les Mercenaires au Congo pour qui et pour quoi ? 16

1. Les mercenaires avant 1965 au Congo Les mercenaires au service du Katanga 16

3. Les mercenaires et les mouvements de Rébellions 1965-196 20

1^{er} L'recrutement dans l'Ardèche 20

2^{er} Le centre de recrutement en Belgique 21

3^{er} Les activités dans les centres d'entraînements 22

I. Le contexte général 26

II. Relations au niveau de la conférence des Etats de l'Afrique Centrale et Orientale (C.E.A.C.O) 27

1. Genèse et objectif 28

III. Solidarité au niveau de l'O.U.A 30

1. La position de l'O.U.A 31

2. Les relations particulières avec les Etats Africains 33

2.1 Avec les Etats de l'Afrique occidentale 33

2.1.1. Le Zaïre et Côte d'Ivoire 33

2.1.2 Le Zaïre et la Guinée 34

2.2. Relation avec les Etats de l'Afrique du nord 36

2.2.1 Relations Zaïrois-egyptiennes 36

2.2.2 Relations Zaïrois-algériennes 37

2.2.3 Relation Zaïre marocaines 38

2.3 Les Relations avec les Etats de l'Afrique équatoriale 39

2.3.1 Le Zaïre et le Congo -Brazzaville 39

2.3.2 Les relations Zaïre gabonaises 40

CONCLUSION 41

BIBLIOGRAPHIE 43

TABLE DES MATIERES 43

* ¹ N'KWAME NKRUMA, I speak of Freedom, New-York 1961; p. 257. Traduit de l'anglais par Y. LELOUX, cité dans CAHIERS ECONOMIQUES ET SOCIAUX, vol . III , sept. 1970 IRES Lovanium Kinshasa p. 417.

* ² M.P.R : Mouvement Populaire de la Révolution

* ³ Dès le 15 juin 1964, le Premier Ministre ADOULA annonça son intention de remettre la démission à la date du 30 juin dans un souci de créer un précédent conforme aux meilleures transitions démocratique.

* ⁴ Congo 1964, EDITION DU SCRIP, Bruxelles PP 161-164 interview du 21 juin 1964.

* ⁵ Kalonji Mulopwe déclarait à Paris : « je rentre au Congo pour joindre mes efforts à ceux de tous les autres leaders dans la recherche d'une solution définitive à la crise congolaise qui n'a que trop duré ». dans LE SOIR

du 28 et 29 juin 1964, cité dans Congo 1964 pp 164-165

* ⁶ Congo 1964, op. cit. p.441

* ⁷ Avant on avait parlé de 5.000 gendarmes pendant cette période ce chiffre est en effet de 20.000 et même 40.000, Congo 1964, op. cit. ; p.442.

* ⁸ GENDARMERIE KATANGAISE est une force créée par Tshombe lors de la sécession du Katanga .La majorité des gendarmes s'étaient réfugiés en Angola ou ils ont opté pour Le M..P.L.A. et combattu à ses côtés pour la victoire de NETO. Depuis 1968, ils se sont donnés le nom de « FRONT Nationale de libération du Congo » (F.N.L.C) . En compensation de services rendus, Agostino Neto leur installa à la frontière congolaise (Zaïre) avec la promesse paraît-il d'une prochaine aide pour prise de pouvoir à Kinshasa.

* ⁹ Dans son art. 180 et art. 185.

* ¹⁰ Etant donné que la constitution était promulguée de le 1^{er} Août 1964, les élections devaient avoir lieu le 1^{er} mai 1965 (date la plus rapprochée) ainsi les présidentielles pouvaient se passer entre le 1^{er} octobre 1965 et le 1^{er} janvier 1966.

* ¹¹ La tâche du gouvernement de transition ne fut pas simplement d'organiser les élections comme prévoyait l'article 185 de la constitution de Luluabourg, mais elle fut aussi de s'attaquer d'abord à la reconquête de zones où s'était créé le gouvernement de la république populaire du Congo. Source : LE MOIS EN AFRIQUE, p. 53.

* ¹² Congo 1965, Edition du CRISP, Bruxelles, p. 6.

* ¹³ CONACO : Convention nationale congolaise. Parti politique de Moïse Tshombe Premier ministre . La perspective d'élections avec Munongo Godefroid à l'intérieur devait logiquement donner la victoire aux listes CONACO. Ce qui avait d'ailleurs incité les politiciens surtout en provinces, à user de cette étiquette pour s'assurer le succès.

* ¹⁴ Congo 1965, op. cit., p-p. 10-12.

* ¹⁵ Ministre de l'intérieur membre de CONACO qui à cette époque dirigeaient perspectives électorales.

* ¹⁶ Message radiodiffusé du 30 avril 1965, cité dans Congo 1965, op. cit. pp 12-13.

* ¹⁷ Message radiodiffusé du 30 avril 1965, cité dans Congo 1965, op. cit. pp 12-13.

* ¹⁸ Idem.

* ¹⁹ Dans LIBRE Belgique du 5 mai 1965.

* ²⁰ Congo 1965, op. cit. pp 24-25.

* ²¹ Idem

* ²² Discours du chef de l'Etat KASA-VUBU à l'ouverture de la session ordinaire de la 2^{ème} législature, cité dans Congo 1965, p. 340.

* ²³ LANTIER(J), Le temps des mercenaires, faut-il les condamner ? Ed. Marabout, Bruxelles 1967, 297 p p. 248.

* ²⁴ Parmi ces officiers, on peut noter la présidence de Colonel L. BOBOZO, Lieutenants Colonels : MASIALA, L. MULAMBA, D. NZOIGBA, F. ITAMBO, A. BANGALA, P. INGILA, T. TSHIATSHI, A. MUYANGI, A. SINGA, L. BASURI, F. MALILA et A. TUKUZU.

* ²⁵ Proclamation du Haut commandement militaire en date du 25 novembre 1965 ; recueillie dans Congo 1965, pp 411-412.

* ²⁶ Dans JEUNE AFRIQUE, N° 20 du 13 décembre 1964.

* ²⁷ COURRIER D'AFRIQUE du 8 décembre 1965 cité dans Congo 1967, p. 454.

* ²⁸ Cfr Congo 1965, op. cit. p. 145

* ²⁹ Dans le COURRIER D'AFRIQUE DU 28 décembre 1965, cité dans Congo 1967. pp.454-455.

* ³⁰ COURRIER D'AFRIQUE du 8 décembre 1965 cité dans Congo 1967, p. 454.

* ³¹ Dans l'Agence CONGOLAISE DE PRESSE DU 5 avril 1966, citée dans Congo 1966 p. 477.

* ³² Idem

* ³³ Dans l'Agence CONGOLAISE DE PRESSE DU 5 avril 1966 citée dans Congo 1966 p. 477.

* ³⁴ DISCOURS, MESSAGES ET ALLOCUTIONS du président Mobutu 1966 p. 215

* ³⁵ Petit Larousse en couleur, Ed. Larousse Paris 1983. 1798 P.

* ³⁶ La motivation personnelle, était objet soit de l'argent, soit due à l'instinct de destruction, soit un exilé qui cherche à conquérir le pouvoir.

* ³⁷ Congo 1965, Op. Cit., p. 351.

* ³⁸ Le colonel VANDERWALLE fut administrateur en chef de la sécurité coloniale jusqu'au début 1960. Il fut chargé ensuite avec plein pouvoir d'une mission capitale au Katanga, en janvier 1961, puis consul belge à Elisabethville (Katanga) jusqu'à la fin de la sécession Katangaise. Il fut conseiller militaire de TSHOMBE en

1964. c'est lui qui constitua KAMINA , cinquième brigade mécanisée incluant des mercenaires de toutes nationalités et des éléments de l'ancienne gendarmerie pour le compte de TSHOMBE.

* 39 ZIEGLER (J), La contre révolution en Afrique, Ed. Payot, Paris 1963, pp 60-61.

* 40 CONGO 1966, Op. Cit., P. 352.

* 41 Après la sécession, le noyau militaire tshombiste replié en Angola, comptait parmi ses responsables :J. SCHRAMME pour les forces terrestres, Bob Denard pour les équipements J. PUREN pour l'aviation.

* 42 Dans le PROGRES du 22 janvier 1964.

* 43 SCHRAMME : Il s'agit d'un colon belge devenu officier dans la gendarmerie Katangaise pendant la sécession 1960-1962. Il fut dans la force engagée contre la rébellion 1964-1966. Il semble que cet officier fut décoré pour services rendus au Congo, ce qu'affirme le COURRIER D'AFRIQUE du 17 janvier 1967.

* 44 REMARQUE CONGOLAISE du 12 septembre 1964 citée par Verhaegen et Libois dans CONGO 1967, Op. Cit. pp 349 - 413.

* 45 CONGO 1964, Op. Cit. pp 355 - 356

* 46 Les cubains et les citoyens des Etats-Unis d'Amérique recrutés par la C.I.A. étaient des aviateurs destinés aux six T-28 mis alors à la disposition du Congo.

* 47 Dossiers du CRISP. CONGO 1967.

* 48 C'est le Président KASAVUBU qui avait représenté le Congo à cette conférence et son Ministre aux affaires étrangères fut Cléophas KAMITATU MASSAMBA..

* 49 MAMB A WA NGINDU, le regroupement régional dans la politique étrangère du zaïre, IRS 1980, pp 78-79, le conseil de sécurité de L'ONU, avait eu des points de vue communs avec l'ONU vis-à-vis de sa position pour le départ des mercenaires de congo.

* 50 Congo 1966, op.cit. p 339

* 51 Lors de la session extraordinaire des chambres législatives du 20 septembre 1965, NENDAKA, BOMBOKO et KAMITUTU étaient dans le groupe favorable au président KASAVUBU et opposé au premier ministre Tshombe. Cfr SUPRA P. 11 S. 3.

* 52 L'opposition extérieure et comprise en ce sens qu'elle s'applique à des congolais et étrangers opérant en dehors du pays.

* 53 ARDECHE : est un département appartenant a la circonscription judiciaire de NIMES au sud de Paris.

* 54 C'est spécialement la Belgique, le Portugal et L'Espagne qui étaient accusés de fournir un relais au mercenaires pour le Congo

* 55 LATIN (J), op. cit. p 219.

* 56 Congo 1966, op. Cit. , pp 339-444

* 57 DETRY (R), précise les lieux en donnant l'adresse complète : « Bruxelles, avenue de la raine, place de Bronchère, rue de Pépin ; A Liège dans l'hôtel de ville A Anvers : le recrutement se fait dans les cafés et Dancing. Information recueillie in le SOIR du 22 septembre 1966. p. 7

* 58 LANTIN (J) ? OP. Cit. p 219

* 59 DST : c'est une de branches de police nation ale Française Spécialisée dans le contre espionnage et les ingérences étrangères

* 60 CHANDOLAS :c'est une vieille ferme fortifiée située dans L'ARDECHE au sud de la France. cette ferme était loué par LOUIS TSHIBON colonel Mais le véritable propriétaire était ALYSEE TOULOUZE, plus vingt trois personnes vde nationalité différentes furent arrêtées dans ce domaine dons quelque français attirés par l'aventure et par du gain. Seul Elysée le propriétaire fut libéré en raison de son âge plus au moi 88 ans

* 61 tshierry DE bonnay 2TAIT R2PPRESENTANT DE LA SOCI2T2 français Display Publicité,sise 62, rue Tique tonne à Paris sous couvert de la les mercenaires, la plupart ancien légionnaires parachutiste étaient recrutés en qualité de « techniciens ».

* 62 CONGO 1966 , op. Cit. pp 357-358

* 63 Dans L' AGENCE France PRESSE du 18 septembre 1966 p . 4

* 64 KALUBI (M), op cit. , pp. 199-201

* 65 idem

* 66 Dans l'Agence France Presse, 19 septembre 1966, citée par le professeur KALUBI N'KOLA , op. cit. p.201

* 67 ANICET KASHAMURU est un ancien ministre à l'information du gouvernement de LUMUMBA . D'après France soir, ce ministre était un envoyer du gouvernement congolais à THIERRY de BONY.

* 68 Dans L'AGENCE France PRESSE, du 19 septembre 1966

* 69 JEUNE AFRIQUE DU 15 Janvier 1967, citée in chronologie de la politique africaine, janvier et février et février1967 p. 53

- * 70 Mouvement Panafricaine de la liberation de l'Afrique Orientale et Centrale.
- * 71 Propre d'un leader Ougandais tenus à la conférence de PAFNECA à Addis-Abeba e 1962 : dans ETUDES CONGOLAIS Vol. v n° janvier 1963 Kinshasa, citée par MMBA WA NGINDU ? OP. Cit. p 92
- * 72 Aux délégués nationalistes des partis politiques et de syndicats des territoires britanniques, Virent en effet se joindre représentants des gouvernements certains Etats nouvellement indépendants : Burundi, Ethiopie, Rwanda, Somalie, Soudan et le Zaïre.
- * 73 Jusque là, la C.E.A.C.O groupait six sept pays dont, Somalie, Tanzanie, Zaïre, Zambie, Burundi, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, parmi la quelle se ajouté la RCA ET LE Congo Brazzaville en 1967, le Tchad en 1968, Gabon et la guinée Equatoriale en 1967 et le Cameroun en 1974.
- * 74 Message de 30 juin 1966, prononcé à l'occasion du 6 eme anniversaire e l'indépendance du Zaïre dans DISCOURS, ALLOCUTION ET MESSAGE DE MOBUTU Tome I , Ed. J . A . , Paris 1975.
- * 75 Cfr Supra pp 36-38
- * 76 Déclaration de KINSHASA 14 février 1967, citée par MBAMBA WA NGIDU , cit. p. 100
- * 77 Cfr Supra pp 69-77
- * 78 Proclamation du Haut commandement lors de la prise du pouvoir le 24 novembre 1965
- * 79 Déclaration de DIALLO TELLI (Secrétaire Général de l'O.U.A à l'époque), lors de manifestation du 1^{er} anniversaire du
- * 80 Les préparatifs dont la construction de la cité de l'OUA au Mont Ngaliema en est la preuve évidenté.
- * 81 On se proposait la constitution d'une armée africaine qui combattrait les mercenaires dans le cas ou ces derniers refusait de quitter le pars
- * 82 congo 1967, op Cit p 466
- * 83 Discours du président MOBUTU lors de la séance de l'ouverture du comité ad hoc de l'O.U.A le 11 novembre 1967 cité dans l'AGENCE CONGOLAISE DE PRESE du 6 décembre 1967.
- * 84 JEUNE AFRIQUE N° 308 DU 28 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE 1968.
- * 85 Ibidem.
- * 86 JEUNE AFRIQUE N° 308 DU 28 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE 1968.
- * 87 Le conflit entre l'UMHK et le peuple Zaïrois, collection c'est quoi OKAPI, Kinshasa 1963, p. 23
- * 88 Chronologie politique africaine, Janvier Février 1967, p.5 cité dans congo 1967 p. 419.
- * 89 BIANES (P) ANNEE AFRICAINE 1972 , P. II 41
- * 90 FRANCOIS Constantin, Les relations internationales en 1972, ANNEE AFRICAINE 1972 , CEAN p. 219.
- * 91 Chronologie politique africaine, Janvier Février 1967, p.53 dans Congo 1967 p. 419.
- * 92 Affaire Kerilis Cfr Supra P. 69
- * 93 Congo 1967 , op. cit. pp. 339-340
- * 94 Congo 1967 , op. cit. pp. 450-451
- * 95 Les complotaires étaient KIMBA, ANANY, MAMAMBA et BANBA, ces « conjurés de Pentecôte » furent pendus, tandis que LUBAYA trouve asile à Brazzaville.
- * 96 Bomboko J le Zaïre et l'Afrique centrale 200 ans de coopération et d'échange, texte inédit, conférence du 15 juin 1954 au département des affaires étrangères.
- * 97 (1). Congo 1968, Dossiers du CHRIPS, Bruxelles, p. 171.
- * 98 Soumialo a animé la lutte armée au nom du C.N.L. dans l'est du pays (Bukavu et Nort
- * 99 Ibidem.
- * 100 ANNEE AFRICAINE 1972, op. cit. , III.
- * 101 Nous avons emprunté ce terme du dossier du CRISP Congo 1965, op. cit., p.388.
- * 102 Congo 1965 ; op. cit., p.388.
- * 103 Discours bilan prononcé par le Président MOBUTU le 24 novembre 1968 lors du IV^{ème} anniversaire du nouveau Régime, tiré dans le discours, allocutions et message Tome I, déjà cité pp. 349-364.
- * 104 Communiqué final publié à Nairobi le 02 avril 1966 cité par MAMBA WA NGINDU op. cit., p.97.

Rechercher sur le site:

Recherche Google

Web Memoire Online



© Memoire Online 2000-2010 - Pour tout problème de consultation ou si vous voulez publier un mémoire: webmaster@memoireonline.com

